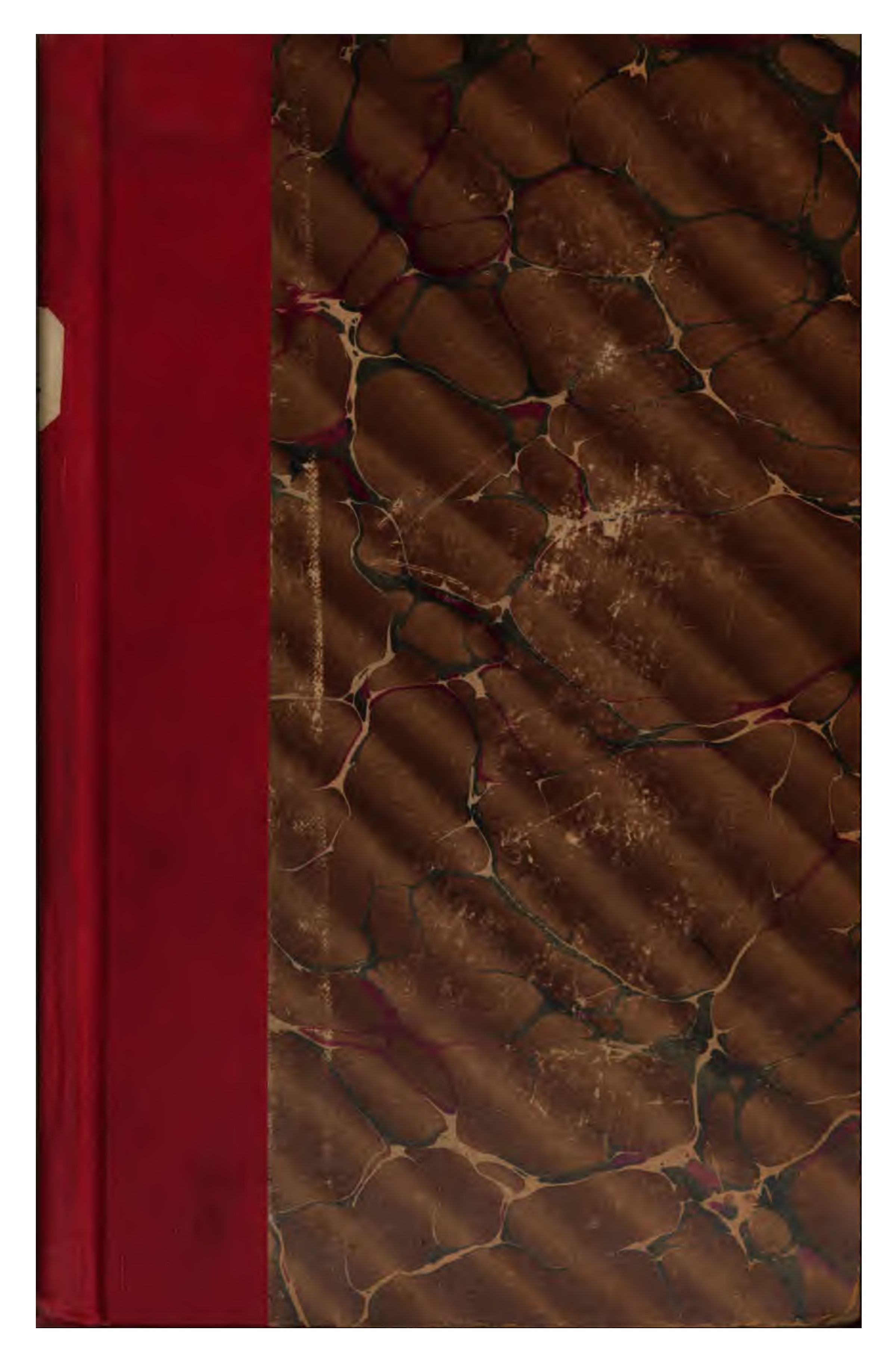




LA RUSSIE

ET

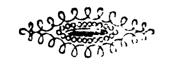
LES JÉSUITES

DE 1772 A 1820.

D'APRÈS DES DOCUMENTS LA PLUPART INÉDITS.

PAR

HENRI LUTTEROTH.



PARIS
LIBRAIRIE DE L.-R. DELAY,
2, RUE TRONCHET.
1845



LA RUSSIE

ET

LES JÉSUITES.

PARIS.—IMPRIMERIE DE C.-H. LAMBERT, RUE BASSE-DU-REMPART, 24.
En face la rue de la Paix.

LA RUSSIE

ET

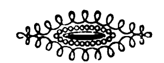
LES JÉSUITES

DE 1772 A 1820.

D'APRÈS DES DOCUMENTS LA PLUPART INÉDITS.

PAR

HENRI LUTTEROTH.



PARIS
LIBRAIRIE DE L.-R. DELAY,
2, RUE TRONCHET.

1845

LA RUSSIE

ET

LES JÉSUITES.

I

Les Jésuites se trouvent mêlés à l'histoire de la Russie dès le milieu du seizième siècle. Ils travaillèrent, entre les années 1560 et 1580, avec beaucoup de suite, à soumettre ce pays à la domination spirituelle de la Cour de Rome ; et, quand ils eurent échoué dans ce dessein, ils recherchèrent par des voies détournées ce qu'ils n'espéraient plus obtenir ouvertement. Après avoir bien établi son règne en Pologne, leur Société suscita des prétendants au trône de Moscou, par lesquels elle pût aussi régner en Russie : c'est elle qui fit couronner d'abord le faux Démétrius, puis le prince polonais Vladislas ; et, lorsque la Moscovie fut irrévocablement perdue pour les Polonais, elle réussit à consolider son em-

pire en Pologne, de manière à pouvoir continuer de le faire peser sur la Russie Blanche, la Petite Russie et la Livonie, dont cet Etat demeura en possession par suite du traité de paix de 1618.

De telles intrigues n'étaient guère propres à concilier aux Jésuites le bon vouloir des souverains moscovites. Ils s'étaient montrés pour leur pays les ennemis politiques les plus redoutables, en excitant les révolutions et les guerres qui l'avaient désolé. Leur en défendre l'accès, ce n'était pas proscrire un culte, c'était seulement se précautionner contre des adversaires.

Loin de tenir compte des lois qui leur interdisaient l'entrée de la Russie, les Jésuites trouvèrent toujours moyen d'y pénétrer sous divers prétextes. En 1705, ils réussirent même à fonder un Collége à Moscou. Pierre-le-Grand, de retour de ses voyages, le fit fermer en 1719, et expulsa la Compagnie par un ukase dont les considérants sont remarquables : « C'est, dit-il, après avoir appris de ses propres yeux » quel genre d'action les Jésuites exercent dans les » pays étrangers, et en s'étonnant de ce que les » autres souverains de l'Europe les tolèrent encore, » que lui-même se détermine à leur interdire le sé» jour de ses Etats. » Cette mesure fut rendue publique au moyen de placards affichés aux murs de l'Eglise catholique de Moscou. En choisissant cet édifice, à la destination duquel rien n'était changé, pour une telle publication, le Gouvernement russe voulait faire comprendre qu'il faisait une grande

différence entre le jésuitisme et le catholicisme ; il faisait voir ainsi que, s'il renversait l'un, il était résolu à maintenir l'autre, et que, tout en frappant un Ordre dont il redoutait l'ambition, il ne songeait nullement à porter atteinte à une religion professée par un assez grand nombre de ses sujets.

Des événements, alors impossibles à prévoir, assurèrent, un demi-siècle plus tard, la réintégration des Jésuites, sans qu'il fût besoin d'une autorisation formelle pour leur retour. Nous les avons vus établis dans la Russie Blanche, soumise à la Pologne : cette province rentra, en 1772, sous la domination de la Russie, et les Jésuites qui y résidaient y rentrèrent naturellement avec elle. C'était justement le temps où plusieurs souverains sollicitaient à Rome la suppression de la Compagnie. Ils l'obtinrent l'année suivante, en 1773, du pape Clément XIV. On les vit alors, par le plus étrange renversement de rapports, recourir à l'autorité temporelle pour les protéger contre leur chef spirituel. M. Thiers a dit, dans une occasion récente, que, quand le Pape les abandonna, un seul prince, le grand Frédéric, qui, après avoir battu l'Europe, se plaisait à se railler d'elle, leur donna asile dans ses Etats (1). Cela n'est pas tout à fait exact : un autre ami de Voltaire, Catherine-*le-Grand*, ainsi que la nommait le prince de Ligne, fit comme Frédéric, et paraît même lui

(1) Interpellations de M. Thiers au sujet de l'exécution des lois de l'Etat relatives aux congrégations religieuses. (Séance de la Chambre des Députés du 2 mai 1845.)

avoir donné l'exemple. On ne sait pas exactement quel était le nombre des Jésuites à cette époque; mais il résulte de tables statistiques postérieures de quelques années et relatives au diocèse de Mohilew, que la Société comptait, en 1786, en Russie, 178 membres, dont 98 prêtres, 32 étudiants et 48 frères lais. L'Evêque de ce diocèse, Stanislas Sestrenzewitch, avait pris sur lui de les conserver dans l'Empire, malgré la sentence du Pape. Nous ne savons pas au juste ce qu'un tel service peut valoir de reconnaissance; mais, si faible qu'on la suppose, elle dépassera celle que ce prélat a obtenue : il n'est pas d'homme aujourd'hui dont les organes du catholicisme disent autant de mal. Non-seulement la schismatique Impératrice laissa aux Jésuites, malgré la dissolution de leur Ordre, tous les biens qu'ils avaient possédés dans les gouvernements de la Russie Blanche; elle les libéra encore de tout impôt foncier, et ouvrit dans cette province un véritable asile à ceux du dehors qui jugeraient à propos de s'y réfugier. En les favorisant ainsi, elle attendait d'eux en retour qu'ils se consacreraient exclusivement à l'éducation de la jeunesse catholique-romaine.

Catherine II avait eu soin de prévenir les Jésuites que sa protection leur serait retirée s'ils en transgressaient les conditions. A cette déclaration, qui est de 1774, vint s'ajouter encore, en 1782, un décret impérial, d'après lequel les règlements de la Compagnie (si tant est qu'il puisse être question de règlements pour une compagnie supprimée par le

Pape) ne devaient être exécutés que dans la mesure où ils se concilieraient avec les institutions de l'Empire. Les Jésuites, dans toutes les pièces officielles que nous avons eues entre les mains, se louent beaucoup de Catherine II et de son fils Paul Ier. Ils se plaisent même à citer quelques phrases assez insignifiantes à leur éloge qu'ils attribuent à ces souverains. Peut-être pensaient-ils qu'il ne pouvait y avoir pour eux de plus sûr moyen de gagner la confiance des dominateurs de la Russie, que d'invoquer celle qu'ils assuraient avoir inspirée aux prédécesseurs de ces princes. On a pu comprendre cependant, par les avertissements de l'Impératrice dont nous venons de faire mention, que sa confiance était loin d'être entière.

Catherine voulait bien accorder l'hospitalité aux Jésuites, pour remplir à leur égard une sorte de devoir d'humanité ; son intérêt même lui conseillait de les accueillir, puisqu'elle trouvait convenance à se servir d'eux pour l'éducation de la jeunesse catholique de ses Etats ; mais il ne résulte pas de là qu'elle ait songé, un seul instant, à les soutenir contre le Pape dont ils avaient cessé de reconnaître l'autorité. Le bref de suppression les avait soumis à la juridiction des évêques, comme l'est le clergé séculier : ils avaient beau alléguer leurs règlements particuliers pour se refuser à leur obéir, les ukases et les diplômes se succédaient pour les rappeler au devoir. C'est ainsi qu'en 1782 le Sénat dirigeant leur déclara de nouveau qu'ils devaient obéissance

à l'Archevêque de Mohilew comme à leur supérieur légitime. Faut-il, d'après cela, les considérer encore comme un Ordre religieux, ou bien, quelque ait pu être leur passé, ne sont-ce plus à cette époque que de simples prêtres ? Le prince temporel et le Pape étaient de ce dernier avis ; les Jésuites eux-mêmes pensaient le contraire. Ils se considéraient si bien comme un Ordre que la volonté pontificale était impuissante à briser, qu'ils continuaient à se serrer autour de leur Général comme s'il conservait encore son ancien pouvoir, ne correspondant que par son intermédiaire avec l'autorité, et s'en reposant sur lui du soin de défendre leurs prérogatives. Une note adressée par lui au ministère des cultes, et destinée précisément à soutenir l'indépendance de la Compagnie à l'égard des évêques, fait bien voir avec quel zèle il s'y employait. Voici comment elle se termine :

« Votre Excellence verra par ce court exposé qu'elle aura peu de chose à faire avec les Religieux, et que son ministère à leur égard se bornera à peu près à écouter les demandes qu'ils pourraient avoir à faire relativement à des choses qui ne pourraient être introduites ou exécutées sans l'autorisation du Gouvernement, et à recevoir leurs réclamations s'ils se trouvaient vexés en quelque manière par les séculiers. »

Il est impossible d'imaginer un ton plus leste. Cela revenait à peu près à dire : « Assurez-nous l'appui et la faveur du pouvoir ; maintenez nos constitutions envers et contre tous ; et du reste, laissez-nous tranquilles. »

Profitant de la tolérance dont on les avait fait jouir, et de cette espèce d'inertie avec laquelle, tout en proclamant qu'ils étaient soumis aux évêques, on leur permettait d'agir comme s'ils ne l'étaient pas, les Jésuites étendirent peu à peu leur influence hors des limites de la Russie Blanche. En 1800, ils obtinrent l'autorisation de desservir l'Eglise catholique paroissiale de Saint-Pétersbourg. Un ancien règlement de 1769 permettant de rattacher à cette Eglise un institut d'éducation pour les seuls enfants de la communion romaine, le Père Général en profita pour y former un Collége. Sous prétexte de mieux pourvoir à l'enseignement qui devait y être donné, il augmenta le nombre des membres de sa Compagnie. Voilà donc un Ordre supprimé par le pape, qui, peu satisfait de se maintenir, se recrute encore. Le Gouvernement russe n'y aurait sans doute pas pris garde, si, au lieu de se borner à recevoir des enfants catholiques, le nouveau Collége n'avait aussi bientôt reçu, soit des élèves des autres cultes étrangers, soit surtout des enfants du rite grec, qu'on s'y appliquait, par toutes sortes de moyens, d'attirer à la croyance de Rome. L'Empereur fit faire aux Jésuites de sévères représentations à ce sujet. Ils furent bien obligés d'y avoir égard ; mais alors même qu'ils paraissaient céder sur un point, ils travaillaient à gagner du terrain sur un autre. Aussi ces proscrits, qui, par la plus singulière des destinées, devaient à l'infortune de leurs amis, et à l'élargissement, aux dépens de ceux-ci, des frontières de la Russie, d'être

réintégrés dans l'Empire, se trouvèrent-ils, au bout de peu d'années, à force de persévérance et de savoir-faire, en position de réclamer pour leurs écoles l'indépendance la plus entière, et pour eux-mêmes une confiance presque illimitée. Il vaut la peine d'examiner comment ils furent mis en possession de ces avantages, et comment ils les perdirent presque aussitôt après les avoir acquis. Des documents authentiques, et la plupart inédits, que nous avons pu consulter, nous permettront de les suivre pas à pas dans leurs rapides progrès et dans leur décadence non moins rapide.

II

Après avoir subsisté pendant vingt-huit ans par simple tolérance, les Jésuites de la Russie crurent le moment favorable pour demander au pape Pie VII de les reconnaître ouvertement. Celui-ci permit en effet, par un bref du 7 mai 1801, à François Kareu, aux autres prêtres établis dans l'Empire russe qui avaient fait partie de la Compagnie, et à tous ceux qui pourraient s'y transporter, de se réunir en corps ou congrégation, en une ou plusieurs maisons, sous le nom de *Société de Jésus*, mais seulement dans les limites de cet Empire. François Kareu fut en même temps nommé Père Général, « avec le pouvoir et

» les facultés nécessaires et convenables pour suivre » et maintenir la règle de saint Ignace de Loyola. » Ce n'était sans doute qu'un rétablissement partiel, et, chose étrange, limité à un pays schismatique; mais il n'en fallait pas davantage pour annuler le bref de Clément XIV, qui avait déclaré la Société *éteinte et supprimée*, l'autorité de son Général et de ses autres supérieurs *cassée à perpétuité et éteinte en entier tant au spirituel qu'au temporel*, et le nom de la Société *absolument effacé*. Renaître sur un point, c'était pour eux pouvoir aspirer à reconquérir le monde. Aussi les vit-on dès ce moment travailler avec une ardeur nouvelle à reconstituer et à fortifier leur Ordre. Nous avons dit que le nombre de ses membres était, quelques années auparavant, en 1786, de 178; au commencement de 1804, il était déjà de 247, distribués en vingt-et-une maisons; vers la fin de la même année, il est de 264 (1).

Un peu plus tard, Thaddée Brzozowski se trouve être Général des Jésuites. Dans les circonstances de l'Ordre, et après le fameux Gruber, ce poste était difficile à remplir. Brzozowski s'en montra digne. Il comprit tout le parti qu'il pouvait tirer du désir qui s'était emparé du Gouvernement d'élever la civilisation de la Russie; ayant osé concevoir la pensée hardie de faire accepter sa Société pour l'éducation de ce grand peuple, il poursuivit ce but avec ténacité et une rare intelligence.

(1) 118 prêtres, 83 étudiants et 63 frères lais.

Avant tout, il chercha à obtenir du ministre de l'Instruction publique l'érection du séminaire que les Jésuites avaient à Polotzk, en université jouissant des mêmes droits et priviléges que l'Université de Wilna, et comprenant dans son ressort les écoles de l'Ordre dispersées dans tout l'Empire; il espérait les soustraire ainsi à la juridiction des diverses universités dans la circonscription desquelles elles étaient situées. Quelques explications sont nécessaires pour faire bien comprendre l'étendue du changement qu'il ambitionnait. L'Université de Wilna, dont il faut prendre le nom dans le sens allemand du mot, relevait alors, comme aujourd'hui, du département de l'Instruction publique, dirigé par le comte Rasoumoffsky; le séminaire des Jésuites à Polotzk, au contraire, dépendait du département des Cultes, dont le prince Alexandre Galitzin était ministre, et le conseiller d'Etat Alexandre Tourguéneff, directeur-général. Tous les cultes non officiels, depuis le culte grec, le culte arménien et les divers cultes protestants, jusqu'aux cultes juif, mahométan, lamite et shaman, y étaient réunis dans une même division, dans laquelle le culte catholique se trouvait confondu avec eux. Il devait ne pas paraître indifférent aux Jésuites de lui faire une place honorable à part, et ce n'était possible qu'en obtenant pour leurs établissements scolaires de dépendre désormais, sans intermédiaire, du ministère de l'Instruction publique; mais, pour cela, il fallait commencer par leur assurer une plus grande importance.

Les Jésuites poursuivaient donc à la fois deux buts qui se servaient de moyen l'un à l'autre : l'érection du séminaire de Polotzk en université, et l'isolement de tous leurs établissements d'éducation du ministère des Cultes. Dans ce ministère, en effet, on persistait à ne les considérer que comme destinés à satisfaire les besoins de l'une des nombreuses sectes de l'Empire, tandis qu'ils aspiraient à exercer, par leurs écoles, une influence infiniment plus étendue.

Depuis quelques années, le séminaire de Polotzk s'était engagé, avec l'Université de Wilna, dans une lutte vivement soutenue de part et d'autre. Le séminaire cherchait à s'affranchir de toute subordination à l'égard de l'Université ; l'Université revendiquait ses droits de surveillance sur le séminaire. L'Académie de Wilna voulait, en outre, exiger des Jésuites l'adoption d'une nouvelle méthode d'enseignement ; les Jésuites refusaient absolument d'abandonner leur ancienne méthode, soumise trois fois au Gouvernement, disaient-ils, trois fois approuvée par lui, et qui certes méritait de l'être, si, comme ils l'affirment, « elle a produit les grands hommes » des siècles derniers et amené les sciences au point » où elles sont. » Ce n'est là qu'un très-faible échantillon des éloges que les Jésuites prodiguaient à leur méthode et à eux-mêmes. Peut-être l'assurance avec laquelle ils ont vanté leur mérite partout et en tout temps, n'a-t-elle pas été l'une de leurs moindres ressources pour en persuader les autres. Il semble, à les entendre, qu'ils ne réclament rien autre que la

paisible possession d'une méthode d'enseignement; mais patience, la question ne tardera pas à s'agrandir : malgré ses modestes commencements et son humble apparence, elle va se poser comme question de rivalité entre les Jésuites et l'Université; ce sera une question d'Etat en Russie, ainsi que c'en est une aujourd'hui en France.

Elle prend déjà tout à fait ce caractère dans diverses notes adressées par le Père Général au Gouvernement russe en 1810 et 1811, et que nous avons en manuscrit sous les yeux.

« Deux corps en rivalité s'empêchent mutuellement de nuire, disait le Père Brzozowski, dans une lettre au comte Rasoumoffsky portant la date du 24 août 1810. Il est sans doute très-important que la jeunesse de l'Etat soit élevée *dans des principes de patriotisme*, dans des sentiments de soumission, de respect et de dévouement pour la personne du souverain. Mais quelle certitude a-t-on que ces sentiments soient soigneusement inculqués dans les Universités, dont beaucoup de professeurs ne tiennent à l'Empire que par les appointements qu'ils reçoivent, qui ont des intérêts différents et indépendants de ceux de l'Etat, et qui, par là même, *paraissent plus propres à éteindre qu'à enflammer le patriotisme dans le cœur de la jeunesse?* »

Ce passage est reproduit presque textuellement dans une note du 16 septembre 1811, mais avec une variante fort significative. Il n'y est plus question, comme dans la note de 1810, d'enflammer le patriotisme dans le cœur de la jeunesse : le mot même de patriotisme a tout à fait disparu; le Père Général ne fait plus mention que des sentiments pour

le souverain « dont il est si important, dit-il, que » la jeunesse soit pénétrée. » Peut-être avait-il compris qu'il gâtait sa cause en ayant l'air de faire consister le patriotisme russe en autre chose que dans la soumission et l'attachement à l'Empereur.

Mais ce qui se retrouve, au contraire, dans toutes les notes, c'est le soin que le Général prend d'inspirer au Gouvernement une défiance profonde contre les professeurs des Universités, et de lui insinuer que les Jésuites sont bien plus propres à servir ses intérêts. Il n'eût pas valu la peine, en vérité, de s'arrêter comme il le fait sur ce point, et d'y revenir sans cesse, s'il ne s'était agi pour les Jésuites que d'obtenir, au moyen d'une organisation plus libre, le plein exercice de leur méthode : en insistant là-dessus autant, ils font bien voir qu'ils aspirent à davantage ; et il ne sera pas possible d'en douter quand on connaîtra tous les arguments sur lesquels ils s'appuient.

Voici d'abord comment, pour échapper aux règlements universitaires, qui ne laisseraient subsister, assuraient-ils, aucun vestige de leur méthode, ils alléguaient la liberté dont leurs maisons ont joui à cet égard partout où on les a tolérées, parce qu'on avait reconnu, ajoutaient-ils, que les mêmes règlements ne peuvent convenir à des institutions nécessairement disparates. Nous citons de nouveau la note du 16 septembre 1811 :

« Cette vérité, y disent-ils, a été sentie dans tous les temps

et dans tous les pays où notre Ordre a eu des établissements. Il est sans exemple qu'on ait essayé de nous assujettir aux lois des Universités, qu'on ait voulu rien changer à la marche que nous suivons dans les études, ou qu'on ait gêné la liberté des supérieurs dans le choix des professeurs. Notre Société a eu la direction d'un grand nombre d'Universités; dans plusieurs autres elle avait des Colléges, et il est à remarquer que même dans les Universités dont nos écoles faisaient partie, elles n'ont jamais été soumises aux Universités de la manière dont on l'exige aujourd'hui.

» Ce n'est point une nouvelle grâce que nous sollicitons : lorsque nous demandons à être exempts de la juridiction des Universités, nous ne faisons que demander la conservation d'un droit aussi ancien que notre Ordre, dont nous avons toujours joui sans contestation, dont nous n'avons jamais abusé, et dont il n'est pas à craindre que nous abusions, puisqu'il sera toujours de notre intérêt de répondre à la confiance du Gouvernement et de mériter sa protection par notre dévouement sans réserve au service de l'Empire. »

Telles étaient donc les prétentions des Jésuites. Nous avons déjà vu que l'érection du séminaire de Polotzk en université leur paraissait un excellent moyen de les réaliser ; mais il vaut la peine de faire remarquer la voie détournée et humble par laquelle ils poursuivaient le but qui leur tenait tant à cœur :

« Comme il est bien juste, dit le Père Général, dans la note que nous analysons, que tout ce qui tient à l'éducation publique soit sous la surveillance spéciale et immédiate du Gouvernement, et que cette surveillance serait trop difficile s'il fallait l'étendre à toutes les écoles de notre Ordre dans l'Empire, nous offrons, comme un moyen simple et naturel de faciliter cette surveillance, de faire dépendre toutes ces écoles de notre école principale qui est à Polotzk, et qui serait à l'égard de toutes les autres ce que les Universités sont

à l'égard des écoles qui en dépendent dans leurs arrondissements respectifs. »

N'admirez-vous pas combien cela est ingénieux? Les Jésuites s'empressent de reconnaître que la surveillance du Gouvernement doit s'étendre sur tout ce qui tient à l'éducation publique; mais ils voudraient bien lui alléger sa tâche, au risque d'accroître la leur; et pour cela ils lui proposent de se borner à surveiller leur école principale, leur abandonnant à eux-mêmes le soin d'inspecter toutes les autres! C'est comme s'ils lui avaient dit: « Nous vous ouvrirons, pour la forme, un de nos établissements; mais c'est le seul auquel vous aurez accès: nous entendons faire dans les autres tout ce que bon nous semble, sans que vous ayez rien à y dire ni à y voir. »

Pour en venir là, il fallait ériger Polotzk en académie, en faire l'égale de Wilna, un établissement universitaire en relation directe avec le ministère de l'Instruction publique. Et pourquoi pas? s'écrie le Père Général. « L'Université de Paris n'a jamais » été plus florissante que lorsque les Jésuites avaient » dans cette capitale le célèbre Collége de Louis-le- » Grand. L'intérêt bien entendu de l'Etat lui-même » demande que l'éducation de la jeunesse ne soit » pas confiée aux seules Universités. »

« Les Jésuites, ajoute-t-il, ont été chargés pendant deux siècles de l'Université de Wilna, et Wilna n'était ni la seule Université ni la plus célèbre qu'eût notre Ordre. Nous avions

celle de Vienne, celle de Prague, celle de Gratz, celle d'Ingolstadt, celle de Strasbourg, celle de Pont-à-Mousson, et un grand nombre d'autres dans tous les pays catholiques. Une seule Académie sera un faible dédommagement de tout ce que nous avons perdu ; et après avoir suffi, je puis dire, avec honneur, avec gloire, à la direction de tant d'illustres Universités, nous ne pouvons guère être soupçonnés de témérité en nous offrant pour remplir une Académie à Polotzk. »

Mais ce que le Père Général ne disait pas, c'est que ce n'était pas le Gouvernement russe qui avait remis l'Université de Wilna entre les mains des Jésuites, et que pendant les deux siècles qu'ils en furent les maîtres, cette Université fut le foyer de toutes les machinations qui se forgeaient en Pologne contre l'indépendance de la Moscovie ; ce qu'il ne disait pas, c'est que les Jésuites avaient perdu toutes les autres Universités qu'il se plaisait à énumérer, en châtiment de leurs intrigues et de leurs fautes.

Du reste, il était fort habile à réfuter ou à prévenir les objections. Le Recteur de l'Université de Wilna avait prétendu que la charge d'une Académie serait au-dessus des forces de la Compagnie : le Général répond qu'on enseigne déjà à Polotzk presque tout ce qu'on enseigne à Wilna même, et qu'il n'y a de différence que dans la méthode. Pour ce qui est de la question d'argent, elle ne pouvait pas même, suivant lui, être soulevée, puisqu'il ne devait résulter de cet établissement aucune dépense pour le Trésor :

« Nous ne demandons absolument rien que d'être mainte-

nus dans la possession des biens dont nous jouissons actuellement, disait-il. Ce qui rend les Universités si coûteuses à l'Etat, ce sont les honoraires des professeurs, que l'on est souvent obligé de faire venir à grands frais des pays étrangers. Quant à nous, notre Ordre fournit tous les professeurs dont nous avons besoin, et chacun de ces professeurs donne tous ses soins et tout son travail sans aucun salaire, sans aucune vue de récompense temporelle, et uniquement pour satisfaire au devoir de sa vocation. »

La simple prudence devait d'ailleurs suffire, à en croire le Père Général, pour faire accueillir la demande des Jésuites. Au milieu de tous ces nouveaux plans d'éducation qui surgissent sans acquérir de fixité, n'est-il pas permis de conjecturer, demandait-il, qu'après un grand nombre de tentatives infructueuses, on découvrira que la méthode qui a produit le siècle de Louis XIV est bonne et qu'on voudra y revenir? Et comme il ne mettait pas en doute que la réponse ne fût affirmative, et que personne n'hésiterait à attribuer à la Compagnie de Jésus la gloire d'avoir produit le grand siècle: « Il est bon, ajoutait-il, qu'on » puisse alors retrouver chez nous ce qu'on a perdu. » Un autre argument qu'il faisait valoir, c'est que l'érection du séminaire de Polotzk en académie était de nature à contenter la noblesse catholique des environs, qui avait demandé cette érection en 1806. Le grand nombre d'écoliers que cette mesure semblait devoir attirer dans cette ville, lui paraissait de nature à la dédommager en quelque façon du tort que la translation du gouvernement à Witebsk lui avait causé. Et qui pourrait s'offenser de cette con-

cession ? En tout cas, ce ne seraient pas les autres Ordres religieux du catholicisme, vis-à-vis desquels elle n'engagerait à rien. « Ils ne peuvent pas, comme » les Jésuites, alléguer une possession de trois siè- » cles ; » ils ne forment pas, comme la Compagnie, « un Ordre enseignant par vocation. » — « On ne peut » pas vouloir changer une partie si considérable de » nos constitutions, disait encore le Père Général, » sans vouloir nous anéantir. »

Mais tous ces arguments ne sont rien auprès de celui qu'ils tiraient de l'esprit bien connu de leur Compagnie. On a vu qu'ils ont reproché aux Universités de compter beaucoup d'étrangers dans le personnel de leurs professeurs, et qu'ils se sont efforcés d'inspirer au Gouvernement de la méfiance à leur égard, comme ayant *des intérêts différents et indépendants de ceux de l'Etat.* On va voir maintenant, et peut-être cela étonnera-t-il quelques lecteurs, que les Jésuites n'ont pas, en Russie du moins, de ces intérêts-là, et qu'on peut, en conséquence, leur y accorder une confiance absolue :

« Pour ce qui est des Jésuites, dit le Père Général, je ne crois pas qu'on puisse avoir le moindre doute sur leurs principes. Je ne veux point ici faire l'apologie de mon Ordre, ni lui donner des éloges, qui seraient déplacés dans ma bouche. Je dirai seulement que l'on tenait si certain que les principes inculqués par les Jésuites à leurs élèves étaient opposés aux idées de réformes et de révoltes que l'on méditait, que, pour opérer le bouleversement général de l'Europe dont nous avons été témoins, on a jugé devoir commencer par écarter de la jeunesse ces fidèles gardiens. Mais la Russie n'a-t-elle pas un autre

garant de l'entier dévouement des Jésuites au bièn de l'Empire? C'est à ce Gouvernement que nous devons la conservation de notre existence; nous ne pouvons donc avoir d'autre intérêt que le bien de l'Etat. Si nous n'étions pas des sujets fidèles par devoir et par principe de religion, nous le serions par reconnaissance, par intérêt, par nécessité envers un Gouvernement dont nous tenons tout, et qui s'est acquis le droit le plus incontestable à un dévouement sans bornes. Il est vrai que nous avons aussi dans notre Ordre quelques Etrangers; mais ces Etrangers, dès qu'ils entrent dans l'Ordre, en adoptent l'esprit, les intérêts, les maximes. Liés irrévocablement à un Corps qui appartient à l'Empire, ils en deviennent les sujets nécessaires, et ne peuvent plus avoir aucun intérêt qui lui soit opposé. »

Peut-être n'a-t-on jamais écrit contre la Compagnie de Jésus des paroles aussi accusatrices que celles que nous venons de transcrire, et qui, dans l'intention du Père Général, étaient destinées à la justifier. Quoi! dès qu'on entre dans cet Ordre, on en adopte tellement l'*esprit*, les *intérêts*, les *maximes*, qu'on ne s'appartient plus, mais qu'on appartient au Corps auquel on est lié irrévocablement, et à celui à qui ce Corps appartient! A en croire le Père Général, l'Etranger, en y entrant, devenait Russe, parce que le Corps appartenait à l'Empire. Mais si le Corps a retrouvé son ancien maître; s'il appartient au Pape aujourd'hui comme autrefois; si, répandu dans le monde entier, il est partout reconnu et dirigé par lui, n'en résulte-t-il pas que ceux qui y entrent deviennent Romains, quel que soit leur pays, et le sont, comme le Corps luimême, par les maximes, par les intérêts, par l'esprit? En Russie, on faisait valoir, dans les circonstances

données, cet esprit de corps comme un titre en sa faveur; mais y a-t-il la moindre apparence qu'on puisse jamais, nulle part ailleurs, et quelles que soient les circonstances, le faire considérer, à bon droit, comme une recommandation?

En même temps que les Jésuites sollicitaient avec tant d'instance l'érection de leur Collége de Polotzk en académie, ils insinuaient au Gouvernement que, tandis qu'un autre Ordre aurait besoin d'une autorisation spéciale du Saint-Siége pour en accepter la direction, le bon plaisir de l'Empereur pourrait suffire à leur Compagnie, en possession, presque depuis son origine, d'une autorisation sans réserve et sans limites accordée par les papes. « Il ne faut que l'a» grément de Sa Majesté Impériale, » écrivait le Père Général. Nous pensons que l'Empereur Alexandre, s'il en a été instruit, aura été médiocrement touché de ce brevet de suffisance qu'on voulait bien lui octroyer ainsi. C'est, au reste, la seule faute qu'on puisse reprocher au Père Brzozowski. Il a toujours fait preuve d'une rare habileté dans les longues négociations qu'il a suivies. Mais il n'en supporta pas seul tout le poids. Nous allons voir la part importante qu'un personnage célèbre y a prise.

III

Le comte Joseph de Maistre était depuis 1803 ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne en Russie. C'est dans ce pays, à cinq cents lieues de Paris et de Turin, qu'il a écrit l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, le livre *Du Pape* et une partie des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. La pensée qui se retrouve dans tous ces livres était trop sincèrement la sienne pour qu'il ne fût pas facile de prévoir qu'il ne s'abstiendrait, dans aucune des situations où il pourrait être placé, d'en chercher la réalisation au dehors. Aussi peut-on supposer qu'en faisant choix de lui pour le représenter auprès de l'Empereur Alexandre, son souverain n'eut pas moins égard aux services qu'il pourrait, dans ce poste, rendre au Saint-Siége, qu'aux avantages plus problématiques que la Sardaigne pouvait retirer de sa mission. Le pape Pie VII recourait alors à toutes sortes de moyens pour combattre le schisme en Russie, et amener cet empire à renouer avec Rome le lien de l'unité. Les ouvrages du comte de Maistre montrent combien il s'associait aux vœux du pontife ; mais ils ne nous apprennent pas à quel point il les secondait par des efforts directs. L'appui que nous allons le voir accorder au Général des Jésuites pour obtenir l'érection du Collége de Polotzk en académie, mettra, au contraire, hors de doute qu'il

considérait ces bons offices comme partie intégrante de son mandat.

Le Père Brzozowski avait renouvelé ses instances année après année. N'atteignant pas son but, il se décida enfin à recourir à l'intervention du comte de Maistre. Celui-ci ne se borna pas à de banales recommandations : il résolut de plaider dans les règles la cause qui lui était confiée. C'est l'objet d'une suite de lettres qu'il adressa au comte Rasoumoffsky, ministre de l'Instruction publique, et qui nous ont été communiquées. Comme elles doivent entrer tout entières dans un autre travail, il ne nous est permis d'en faire ici qu'un usage limité, plus propre sans doute à exciter la curiosité qu'à la satisfaire ; nous ne pourrions cependant les passer tout à fait sous silence, car sans elles il ne nous serait possible de donner qu'une idée très-incomplète des moyens employés par le Général des Jésuites pour assurer à son Ordre une large part dans l'enseignement public en Russie. Ces lettres, au nombre de cinq, forment un véritable livre, où l'on retrouve toutes les qualités et tous les défauts de leur auteur : son amour du paradoxe, sa mordante ironie, sa polémique passionnée, le ton tranchant de ses assertions, ses citations inexactes et à mauvaise fin ; et avec cela cet amour du bon, du juste et du vrai, qui, pour se tromper presque toujours d'objet dans ses poursuites, n'en est pas moins estimable.

Les trois premières lettres contiennent une critique sévère, quelquefois exacte, plus souvent exa-

gérée, de l'état de l'éducation publique en Russie à l'époque où elles ont été écrites ; nous verrons bientôt quel est le sujet des deux autres.

Le comte de Maistre commence par établir qu'il en est de l'éducation publique comme des institutions politiques, qui ne conviennent pas toutes à tout peuple. On le sait bien en Russie pour les institutions politiques ; mais on n'a pas l'air de s'en douter pour l'éducation, et parce que les sciences sont une belle chose, on veut pousser les Russes dans cette voie, sans savoir encore le moins du monde si cette nation est faite pour les sciences. C'est, suivant l'illustre écrivain, y attacher trop de prix. « La science, » dit-il, rend l'homme paresseux, inhabile aux affaires » et aux grandes entreprises, disputeur, entêté de » ses propres opinions et méprisant celles d'autrui, » observateur critique du Gouvernement, novateur » par essence, contempteur de l'autorité et des » dogmes nationaux. » En conséquence, il lui faut un contrepoids que la morale et la religion seules peuvent offrir. Les Jésuites savaient réaliser cet équilibre ; mais, quand on s'est persuadé que l'éducation scientifique était déjà l'éducation, on n'a plus vu dans l'éducation morale qu'un remplissage et un hors-d'œuvre. Ce système a prévalu : il a servi à la destruction des Jésuites, et il faut l'accuser, suivant M. de Maistre, « d'avoir produit, en moins de trente » ans, l'épouvantable génération qui a renversé les » autels et égorgé le roi de France. » Nous voici donc, dès l'entrée, au beau milieu de notre sujet :

combattre l'éducation scientifique, parce qu'elle aboutit à faire égorger les rois, voire même les empereurs; lui opposer, comme seule propre à empêcher qu'on ne les tue, l'éducation des Jésuites, malgré les faits à leur charge, tel est tout le plan de ces lettres.

Pour en bien comprendre l'habileté et l'intention, il faut se reporter au temps où elles ont été écrites. Le Gouvernement russe faisait alors des efforts gigantesques pour hâter la civilisation du peuple : il appelait à grands frais des maîtres de l'étranger; il ouvrait des gymnases; il créait de hautes écoles; il fondait même une école de Droit. Ces institutions étaient loin sans doute de former un tout homogène; l'on ne pouvait s'empêcher d'être frappé, en les examinant, du manque d'ensemble et de l'absence de système; mais ces imperfections s'expliquent assez par l'insuffisance des moyens comparativement à l'étendue de l'Empire et à la grandeur des besoins. Il aurait fallu tenir compte de tant de difficultés, et savoir gré au Gouvernement de ce qu'il osait entreprendre pour les vaincre; Joseph de Maistre lui reprochait, au contraire, en termes fort durs, de s'imaginer que, pour donner à un peuple le goût de l'instruction, il importe avant tout de la mettre à sa portée :

« Supposez, disait-il, un gouvernement qui s'épuiserait en dépenses pour couvrir d'auberges magnifiques un pays où personne ne voyagerait; ce sera l'image naturelle d'un gouvernement qui dépenserait beaucoup en institutions scienti-

tiques avant que le génie national fût tourné vers les sciences... C'est une grande duperie d'employer des sommes immenses pour construire une cage au phénix avant de savoir s'il arrivera. Vous rendriez, Monsieur le Comte, le plus grand service à votre patrie, si vous persuadiez une grande vérité à son excellent souverain; cette vérité est que Sa Majesté n'a réellement besoin que de deux espèces d'hommes, de gens braves et de braves gens; tout le reste n'est pas nécessaire et viendra de lui-même. »

Ainsi donc, il ne faut pas essayer de donner à un peuple le goût de la science, car on ne sait pas si ce goût lui viendra jamais, et si l'on ne dépense pas son argent en vain : tel est le premier argument de M. le comte de Maistre. Il en tire un second de l'insuffisance des maîtres que le Gouvernement a attirés en Russie, et qu'il abaisse d'autant plus qu'il espère faire mieux valoir, par le contraste, les maîtres par lesquels il voudrait qu'on les remplaçât, et que nous l'entendrons exalter tout à l'heure. Quant à ceux venus de l'étranger, ce sont, pour employer ses expressions, des hommes non-seulement médiocres, mais souvent gangrenés et même flétris, qui viennent sous le pôle offrir leur prétendue science pour de l'argent; des transfuges n'apportant que de l'audace et des vices; une écume chassée des autres pays par les tempêtes politiques; les balayures de l'Europe, en un mot. Mais n'en fût-il pas ainsi, ou le Gouvernement russe persistât-il, malgré ce triste portrait, à avoir meilleure opinion des maîtres qu'il emploie, M. de Maistre a un troisième argument en réserve : « La science, dit-il, de sa nature, dans tous les

» temps, et sous toutes les formes de gouvernement, » n'est pas faite pour tous les hommes, ni même » pour tous les hommes distingués. Le militaire, par » exemple (c'est-à-dire les 80/100es de la noblesse » russe), ne doit pas être et ne saurait être savant... » La science rend le militaire casanier et paresseux : » elle lui ôte presque toujours cette impétuosité et » ce génie entreprenant qui produit les grands suc- » cès. D'ailleurs, le grand nombre ne voudra jamais » s'appliquer, surtout dans les hautes classes de la » société. » Ce dernier point est traité avec de longs développements; et en effet, l'auteur n'y pouvait mettre trop de soin : pour combattre l'introduction de la science dans l'éducation au sein d'une monarchie militaire, il importait de montrer qu'elle n'est pas du ressort du soldat.

Tout cela fait le sujet de la première lettre. La seconde contient un tableau de l'éducation ancienne et une critique spirituelle et vive d'un programme d'études, évidemment trop étendu, qu'on se proposait alors d'adopter en Russie. Il y fallait faire quelques retranchements; mais on s'étonne de ceux que M. de Maistre propose. D'abord, l'histoire naturelle, qui ressemble, suivant lui, à la poésie, en ce qu'elle illustre ceux qui la poussent au dernier degré et ridiculise les autres. Ensuite l'histoire, oui, l'histoire: « Jamais, à l'entendre, elle n'est entrée comme ob- » jet d'enseignement, et qui exige un professeur, » dans aucun système d'éducation publique. » Il pense donc qu'il suffira de faire lire, à l'heure des

repas, un cours d'histoire complet par un des élèves qui mangera avant ou après les autres ; mais il faudra prendre garde au choix du livre : « car nul genre » de littérature peut-être n'est plus infect. » Le panégyriste de l'Inquisition a peur de l'histoire ! Ces exemples de retranchements donnent la mesure des autres. Il s'entend de soi-même, par exemple, que M. de Maistre ne veut pas qu'on parle aux élèves des droits et obligations qui résultent de l'organisation sociale. Peut-être, comme bon catholique et dans un pays schismatique, tout en louant les nations de l'Europe chez qui la langue ecclésiastique est la langue de Virgile et de Cicéron, pouvait-il avoir des motifs valables, aux yeux de l'Eglise, pour bannir le grec ; mais, à un autre point de vue, on s'étonne de l'entendre dire au ministre : « Croyez-en, Mon» sieur le Comte, les hommes laborieux qui ont cul» tivé cette langue si belle et si difficile ; il n'y a pas » un jeune homme en Russie, né dans la classe dis» tinguée, qui n'aimât mieux faire trois campagnes » et assister à six batailles rangées, que d'apprendre » par cœur les seules conjugaisons grecques. » Ainsi, point de grec ! Ceux qui ont lu les livres de M. de Maistre, et qui savent le grand rôle qu'il attribue aux langues, comprendront sans peine ce bannissement prononcé contre la langue de l'Evangile et du schisme ; les Jésuites polonais l'étendaient, dit-on, à l'allemand comme étant la langue de la Réformation. Le latin, au contraire, se recommandait puissamment à eux :

« C'est la langue des conquérants romains et celle des missionnaires de l'Eglise romaine. La fraternité qui résulte d'une langue commune est un lien mystérieux d'une force immense. Dans le neuvième siècle, Jean VIII, pontife trop facile, avait accordé aux Slaves la permission de célébrer l'office divin dans leur langue, ce qui peut surprendre celui qui a lu la lettre CXCV de ce pape, où il reconnaît les inconvénients de cette tolérance. Grégoire VII retira cette permission; mais il ne fut plus temps à l'égard des Russes, et l'on sait ce qu'il en a coûté à ce grand peuple. Si la langue latine se fût assise à Kiev, à Novogorod, à Moscou, jamais elle n'eût été détrônée; jamais les illustres Slaves, parents de Rome par la langue, n'eussent été jetés dans les bras de ces Grecs dégradés du Bas-Empire, dont l'histoire fait pitié quand elle ne fait pas horreur (1). »

La troisième lettre traite de l'éducation morale. Les décorations y tiennent une grande place comme moyen éducateur. Mais cette lettre n'est qu'une transition pour arriver aux Jésuites, dont M. le comte de Maistre s'occupe exclusivement dans les deux dernières.

IV

Il avait fait remarquer déjà, à l'entrée de sa correspondance, que toutes les nations, en tout temps, même avant le Christianisme, ont confié l'éducation de la jeunesse aux prêtres, et que jamais il n'est

(1) *Du Pape*, liv. II

arrivé à personne de contredire impunément le bon sens de l'univers. Ce n'était là qu'une assertion générale; il va en faire l'application. On s'étonne des noms de quelques-uns des panégyristes auxquels il arrache l'éloge des Jésuites; mais, en vérité, c'est un pauvre art que celui de faire dire une fois aux gens, à l'aide d'une citation tronquée, précisément le contraire de ce qu'ils ont toujours pensé. Laissons cela, et examinons plutôt ce que M. de Maistre répond lui-même à un ou deux reproches qu'on fait souvent à ses protégés.

On les accuse d'abord de se mêler d'affaires politiques. Cela est bien arrivé quelquefois; aussi M. de Maistre se garde-t-il de le nier; il remarque seulement que c'est la faute des gouvernements qui l'ont souffert, ou plutôt qui les ont tirés de leur solitude où ils se livraient à l'éducation de la jeunesse et à la civilisation des nations sauvages, pour les mêler aux affaires: « S'il plaisait à un souverain, s'écrie-t-il, » de faire gouverner son royaume par les officiers de » sa garde, il serait bien le maître; les officiers se- » raient sans doute tenus d'obéir. Faudrait-il dire » ensuite: Les officiers de la garde ont cabalé; ils » se sont mêlés d'affaires; il faut supprimer la garde? » Rien ne serait plus extravagant. » Et puis, comment les Jésuites se sont-ils mêlés de la politique? C'est en résistant aux calvinistes et à leurs cousins les jansénistes, toujours intrigant dans l'Etat, toujours se mêlant à l'Etat pour le renverser, et faisant croire à l'Etat, ensorcelé par leurs manœuvres,

qu'on l'attaquait en les attaquant. Ils se sont mêlés de politique; oui, mais c'est en criant aux souverains pendant trois siècles: « Voilà le monstre; pre» nez garde à vous; point de milieu, il vous tuera » si vous ne le tuez ou l'enchaînez. » Au fond, *il n'y a qu'une secte*, et le caractère de cette secte, suivant le Père Petau, cité par le diplomate sarde, est de haïr toute espèce de souveraineté. Eh bien! « cette secte, » qui est à la fois une et plusieurs, continue M. de » Maistre, environne la Russie, ou pour mieux dire, » la pénètre de toutes parts, et l'attaque jusque dans » ses racines les plus profondes; il ne lui faut pour » le moment que l'oreille des enfants de tout âge et » la patience des souverains: *elle réserve le bruit pour » la fin!* » Le remède qu'il propose à ce péril de la Russie, on le devine, ce sont les Jésuites:

« Dans un danger aussi pressant, dit-il, rien n'est plus utile aux intérêts de Sa Majesté Impériale qu'une Société d'hommes essentiellement ennemis de celle dont la Russie a tout à craindre, surtout dans l'éducation de la jeunesse. *Je ne crois pas même qu'il fût possible de lui substituer avec avantage aucun autre préservatif.* Cette Société est le chien de garde qu'il faut bien vous garder de congédier. Si vous ne voulez pas lui permettre de mordre les voleurs, c'est votre affaire; mais laissez-le rôder au moins autour de la maison et vous réveiller lorsqu'il sera nécessaire, avant que vos portes soient crochetées ou qu'on entre chez vous par la fenêtre. »

Voilà donc l'office de la Compagnie! Elle l'accomplit en propageant les bonnes doctrines et en combattant les mauvaises. Contentons-nous de parler des bonnes; car il va sans dire que les mauvaises sont

celles qui y sont contraires, défigurées et noircies quelque peu, il est vrai, pour mieux les faire haïr :

« Depuis trois siècles il existe une Société principalement dévouée à l'instruction de la jeunesse, qui crie sans cesse aux peuples, mais surtout à cette jeunesse si précieuse à l'Etat : « La souveraineté ne vient point des peuples, ou si elle en » vient primitivement, dès qu'ils l'ont cédée, ils n'ont plus le » droit de la reprendre; Dieu lui-même en est l'auteur, et » c'est à lui qu'on obéit dans la personne du souverain; pour » mille raisons on ne peut le juger, et pour mille raisons on » ne peut lui désobéir, sauf le crime; et s'il commande un » crime, il faut se laisser tuer, mais la personne du souverain » est sacrée et rien ne peut excuser une révolte (*Suarez*). » *Il serait inutile de parler de la religion :* la Société des Jésuites tient sans doute avec ardeur à la sienne, *qui est presque la vôtre pour le dogme*; mais jamais on n'a accusé ni même soupçonné les Jésuites de la plus légère indiscrétion contre les lois du pays, qu'ils vénèrent comme ils le doivent : et l'on se défie de cette Société, et l'on a peur qu'elle se mêle de politique ! »

Jamais peut-être on n'a éludé une difficulté par un tour de passe-passe aussi adroit : Vous nous accusez de faire de la politique; eh bien, pour vous prouver que nous n'en faisons pas, nous allons vous dire quelle est celle que nous faisons, et vous la trouverez si fort de votre goût, que vous fermerez les yeux sur elle, pour dire, d'accord avec nous, que nous nous abstenons d'en faire ! Quand on déclare proclamer depuis trois siècles le dogme de l'obéissance aveugle au souverain, on peut avoir raison de penser qu'on sera dispensé, en Russie, de formuler ses autres dogmes, surtout lorsqu'on a soin d'ajouter,

en s'adressant au Gouvernement, comme le fait si habilement M. de Maistre, que la religion qu'on professe est *presque la sienne* : c'est à la fois rassurer sur le présent et frayer la voie à l'avenir.

Mais si les Jésuites ne font pas de la politique, n'est-il pas vrai du moins qu'ils veulent faire un Etat dans l'Etat? C'est une seconde objection qu'on élève contre eux. M. de Maistre la considère comme un piége tendu par *la secte* à la souveraineté, qu'elle cherche à effrayer pour la perdre, comme l'oiseleur épouvante les oiseaux pour les chasser vers les filets. L'illustre écrivain, on le voit, n'est pas avare de comparaisons. En voici une autre qui, cette fois encore, lui tiendra lieu de raison : comme l'une des précédentes, elle est empruntée aux usages militaires; c'est que c'est un gouvernement militaire qu'elle doit convaincre!

« Les Jésuites, dit-on, veulent faire un Etat dans l'Etat. Quelle absurdité!.... Autant vaudrait dire qu'un régiment veut faire un Etat dans l'Etat, parce qu'il ne veut dépendre que de son colonel, et qu'il se tiendrait pour humilié, par exemple, et même insulté, si on le soumettait à l'examen et même au contrôle d'un colonel étranger. Il ne s'enferme point dans son quartier pour faire l'exercice, il le fait sur la place publique. S'il manœuvre mal, les inspecteurs généraux et l'Empereur même le verront et y mettront ordre; mais que, sous prétexte d'unité, on prive ce régiment (que je suppose fameux et irréprochable depuis trois siècles) de se régler lui-même, et qu'on le soumette avec tous ses chefs à un capitaine de milice bourgeoise qui n'a jamais tiré l'épée, c'est une idée qui serait excessivement risible, si les suites ne devaient pas en être extrêmement funestes. Voilà cependant, Monsieur le Comte, à quoi se réduit ce burlesque épou-

vantail de l'Etat dans l'Etat. Un Etat dans l'Etat est un Etat caché dans l'Etat ou indépendant de l'Etat : les Jésuites, comme toutes les autres sociétés légitimes, et même plus que les autres, sont sous la main du souverain; il n'a qu'à la laisser tomber pour les anéantir. »

Le capitaine des milices bourgeoises auquel on veut soumettre le régiment, c'est sans doute l'Université de Wilna ; le régiment qui ne veut d'autre chef que son colonel, c'est l'Ordre des Jésuites ; mais quand on dit que ce régiment est sous la main du souverain, on n'oublie qu'une chose, c'est que son vrai souverain est à Rome, et que par conséquent il constitue bien, suivant la définition de M. de Maistre lui-même, un Etat indépendant de l'Etat.

Pour obtenir l'érection de Polotzk en académie, l'habile négociateur avait un autre argument encore en réserve; et comme il s'adresse à l'orgueil national des Russes, c'est par celui-là qu'il termine :

« Quel spectacle, Monsieur le Comte ! D'un côté, des Religieux graves et savants, qui, depuis quarante ans, n'ont fait et enseigné que le bien sous les yeux de la Russie entière, se rappelant sans cesse leurs devoirs envers l'Etat, se rappelant constamment leur serment russe, et plaçant avant tout la langue russe, qu'ils mettent à côté de la langue latine, base de leur enseignement ; et de l'autre, une Académie polonaise, dans l'ivresse (naturelle et raisonnable, si l'on veut) de sa propre langue, attaquant les Jésuites et leur attachement à leurs anciennes habitudes, et voulant leur arracher une grammaire qui la choque pour lui substituer la sienne : et le Gouvernement russe, dans ces circonstances, balance entre les deux corps et penche même pour l'Académie polonaise ! Quel est donc ce sortilége, et par quelle inexplicable fatalité les

gouvernements n'aiment-ils plus que ce qui doit les perdre et ne haïssent-ils plus que ce qui peut les sauver? »

Qui le croirait? C'est des anciens alliés des Polonais, de ceux qui les ont fait, à plusieurs reprises, se ruer sur la Moscovie, qu'il s'agit dans ce passage. Les voilà Russes par le cœur et par le serment, Russes par la langue et par l'enseignement, et toute la querelle entre l'Université et les Jésuites se trouve réduite à un différend sur le choix d'une grammaire! Mais voyez la merveille : du choix de cette grammaire dépend le salut de l'Empire ; dans l'infiniment petit est renfermé l'infiniment grand ; et quand on se rappelle tout le chemin qu'on vient de parcourir pour arriver où nous sommes, on ne peut s'empêcher de trouver que c'est le comble du savoir-faire. Mais peut-être ne l'avons-nous point assez montré à l'aide de cette esquisse rapide des lettres du comte Joseph de Maistre ; espérons alors que leur publication projetée suppléera bientôt à notre incomplète analyse.

On ne nous a pas dit, mais peut-être le lecteur devinera-t-il sans trop de peine, quel est celui des raisonnements du Père Général et de l'Ambassadeur de Sardaigne qui fit une impression assez vive sur le ministre Rasoumoffsky et sur l'Empereur Alexandre, pour l'emporter sur les arguments de l'Université de Wilna et sur la résistance du ministère des Cultes : ce qui est certain, c'est que, bientôt après, le séminaire de Polotzk fut érigé en académie indé-

pendante sous la conduite des Jésuites, et se trouva ainsi l'égal de l'institution dont la supériorité lui avait paru si difficile à supporter. Pour le moment, les Jésuites avaient donc atteint leur but. Le Père Brzozowski savait fort bien que les principaux obstacles à ses desseins étaient venus du ministère des Cultes; quoique assuré du fait, il jugea prudent d'attribuer au chef et au directeur de ce département une part dans ce grand succès : il courut les remercier d'un air d'humilité et de triomphe. Nous ignorons l'accueil que le prince Galitzin lui fit; quant au conseiller Tourguéneff, il se borna à lui répondre, avec plus de franchise qu'il n'y en avait dans le compliment du Père Général : « C'est le commencement de » la fin; vous en ferez tant qu'on vous renverra. »

V

La prédiction ne paraissait pas, au reste, près de s'accomplir; bien au contraire. Après avoir ainsi pris possession d'une portion de l'enseignement public en Russie, l'Ordre aspirait à faire en d'autres contrées de non moins glorieuses conquêtes. Déjà en 1804, sur la prière du roi Ferdinand IV, qui, cependant, avait inauguré son règne en chassant la Compagnie, Pie VII avait dérogé une seconde fois aux lettres apostoliques de son prédécesseur Clément XIV,

et étendu au royaume des Deux-Siciles le bénéfice du bref par lequel, tout en rétablissant la Société, il avait limité son existence à l'Empire Russe. Maintenant elle tournait ses regards vers l'Espagne, naguère soumise aussi à la Maison de Bourbon.

Les Jésuites avaient été expulsés d'Espagne en 1767, sous le règne de Charles III; quarante-et-un ans après, Charles IV les avait suivis en exil, et rien ne les empêchait de considérer la chute de sa dynastie comme le juste châtiment du renvoi qu'elle avait osé faire de leur Société.

Mais les événements avaient marché : l'homme extraordinaire à la rencontre duquel Charles était accouru, le 20 avril 1808, pour lui annoncer, sur terre de France, qu'il lui cédait tous ses droits au trône d'Espagne, faisait, le 28 juin 1812, son entrée à Wilna, où l'avait précédé cette fameuse proclamation par laquelle il se déclarait résolu « à mettre » un terme à l'orgueilleuse influence que la Russie » exerçait, depuis cinquante ans, sur les affaires de » l'Europe. » Le 15 septembre suivant, Napoléon prenait possession du Kremlin, et le lendemain Moscou était en feu. A l'autre extrémité de l'Europe, le sort des armes était bien différent : Wellington s'emparait de Salamanque; le roi Joseph se retirait sur Valence, et les Cortès, rompant les négociations entamées avec lui, faisaient alliance avec l'Empereur Alexandre, qui consentait à reconnaître la constitution espagnole. — Que faisaient pendant ce temps les Jésuites?

Deux fois on s'était battu à Polotzk; le Père Général s'était enfui à Saint-Pétersbourg, et, au milieu de ces immenses convulsions des peuples, il préparait froidement le rétablissement de sa Compagnie en Espagne.

Cette tentative hardie, dont le moment pouvait sembler si singulièrement choisi, devait être vue de bon œil par le Gouvernement russe, puisqu'elle était de nature à fomenter la réaction contre la France. Quant aux Jésuites, que de motifs pour les y déterminer! Travailler à la restauration du fils de leur persécuteur Charles III, n'était-ce pas à la fois, pour les bons Pères, payer la dette de la reconnaissance au souverain qui les avait recueillis dans ses Etats, et donner au monde étonné un exemple admirable du pardon des injures? Ils s'y décidèrent; il est bien vrai qu'ils travaillaient aussi par là à la restauration de leur Ordre.

La première note du Père Général relative à cette affaire, est du 28 août 1812. Plus tard, il sollicite des passeports pour lui-même et pour cinq de ses compagnons. Il ne peut entrer dans notre plan de les suivre en Espagne; mais il importe à notre dessein de faire connaître l'attitude prise en cette circonstance par le Gouvernement russe. La lettre suivante, du mois de novembre 1812, du ministère des cultes au Père Brzozowski, ne peut laisser aucun doute sur l'assentiment de l'Empereur, tout en faisant ressortir la réserve qu'il désirait garder. Nous nous félicitons de pouvoir sauver du naufrage ce

document qui jette tant de jour sur des faits peu ou mal connus jusqu'ici :

« Très-révérend Père,

» J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté Impériale la lettre du 30 octobre que vous m'avez adressée, ainsi que la note que vous avez l'intention de présenter à la Junte suprême concernant le rétablissement de votre Ordre en Espagne. Sa Majesté m'a ordonné de vous faire connaître qu'elle ne mettait point obstacle à l'exécution de votre projet, sans vouloir autrement y prendre part, cet objet, par sa nature, ne pouvant que lui être entièrement étranger, attendu que l'établissement en question ne doit avoir lieu qu'hors de son Empire. »

Les Jésuites ne demandaient pas davantage. Ils croyaient être certains que plus ils agiteraient l'Espagne, plus ils seraient favorisés par la Russie, et ils étaient fondés à le croire, puisqu'ils servaient ainsi ses intérêts. Mais tandis qu'ils transportent leurs efforts ailleurs, un élément important s'ajoute à ceux dont nous avons parlé, et va changer complétement la situation des choses. Il est essentiel de nous y arrêter.

VI

Le comte de Maistre était convaincu que, si l'on s'en rapportait aux pères de famille, la plupart d'en-

tre eux confieraient l'éducation de leurs enfants aux Jésuites; et voici la raison qui le faisait penser ainsi : « Le plus mauvais père même, » dit-il quelque part dans les lettres que nous avons analysées, « cherche toujours à donner le meilleur maître » à son fils. » Il cite à ce propos un trait curieux. « Diderot fut surpris un jour faisant lire l'Evangile à » sa fille : Eh! que peut-on faire de mieux? dit-il à » son ami qui s'en étonnait. » Quoi qu'on puisse penser d'abord, on aurait tort de conclure de ce récit que l'Evangile fût le meilleur des maîtres et l'instrument éducateur par excellence aux yeux de Joseph de Maistre. Il s'en est expliqué, en 1810, en quelques pages, qu'il faut classer parmi les plus originales de celles qui sont sorties de sa plume, et où il s'efforce, au contraire, de prouver que toute écriture est constamment un signe de faiblesse, d'ignorance et de danger, qu'on ne peut ni constituer les nations ni régir l'humanité *avec de l'encre*. Sa haine pour l'encre va si loin, qu'il s'élève à la fois contre les constitutions écrites des peuples et contre la loi écrite de Dieu, consentant tout au plus à voir *un mal nécessaire* dans celle-ci comme dans celles-là. Il valait la peine, en vérité, de faire la guerre à l'encre : c'était s'attaquer en même temps aux garanties réclamées par la Révolution et au principe essentiel de la Réformation. Ce dernier seul doit nous occuper ici. Le comte de Maistre l'a combattu avec plus de franchise que la plupart de ses autres adversaires n'ont osé le faire :

« Il faut gémir, dit-il, sur le paralogisme fondamental d'un système qui a si malheureusement divisé l'Europe. Les partisans de ce système ont dit : « Nous ne croyons qu'à la parole de Dieu... » Quel abus des mots ! quelle étrange et funeste ignorance des choses divines ! Nous seuls croyons *à la parole*, tandis que nos chers ennemis s'obstinent à ne croire qu'*à l'écriture :* comme si Dieu avait pu ou voulu changer la nature des choses dont il est l'auteur, et communiquer à l'écriture la vie et l'efficacité qu'elle n'a pas ! L'Ecriture-Sainte n'est-elle donc pas *une écriture?* n'a-t-elle pas été tracée *avec une plume et un peu de liqueur noire? Sait-elle ce qu'il faut dire à un homme et ce qu'il faut cacher à un autre?* Leibnitz et sa servante n'y lisaient-ils pas les mêmes mots? Peut-elle être, cette écriture, autre chose que le *portrait du verbe?* Et quoique infiniment respectable sous ce rapport, si l'on vient à l'interroger, ne faut-il pas qu'*elle garde un silence divin?* Si on l'attaque, enfin, si on l'insulte, *peut-elle se défendre en l'absence de son père?* Gloire à la vérité ! Si la *parole* éternellement vivante ne vivifie l'*écriture*, jamais celle-ci ne deviendra *parole*, c'est-à-dire *vie*. Que d'autres invoquent donc tant qu'il vous plaira LA PAROLE MUETTE, nous rirons en paix de ce faux Dieu, attendant toujours avec une tendre impatience le moment où ses partisans détrompés se jetteront dans nos bras, ouverts bientôt depuis trois siècles (1). »

L'originalité de ce morceau résulte surtout de la singulière idée que Joseph de Maistre a eue d'emprunter à Platon ses principaux arguments. Tous les passages soulignés, et ils l'ont été par l'auteur lui-même, appartiennent au *Phædon*, auquel il nous renvoie. Ce que Platon dit de l'écriture ou des livres en général, le comte de Maistre l'applique à l'Ecriture-Sainte ; et par là même il la met à leur niveau, et il

(1) *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques.* § XXII.

lui refuse tout ce que Platon refusait aux livres humains : comme eux, selon lui, elle ne peut s'adresser qu'à certaines intelligences ; comme eux, elle ne peut ni répondre à ceux qui l'interrogent, ni se défendre, si le père, non l'auteur mais l'interprète, non Dieu mais le Pape, n'est là !

Joseph de Maistre, en traçant ces lignes, était loin de supposer que le système auquel il reprochait ainsi d'avoir divisé l'Europe, essayerait de s'introduire en Russie, presque au moment même où les Jésuites, ses adversaires les plus dangereux, avaient réussi à y remporter un si beau succès, grâce à l'appui qu'il avait consenti à leur prêter.

Ce n'est pas que jusque-là l'Empire des czars eût repoussé l'Ecriture-Sainte. Déjà vers le milieu du seizième siècle, Iwan Vassiliéwitch, ayant entrepris de travailler avec un grand zèle à la civilisation de ses sujets, et ayant fondé à cet effet à Moscou la première imprimerie établie en Russie, on en vit sortir, en 1564, les Actes des apôtres, les Epitres catholiques et les Epitres de saint Paul, traduits en slave, au neuvième siècle, par Cyrille de Thessalonique ; c'étaient les prémices de ses presses.

Quelques années après, Constantin, duc d'Ostrog, fit revoir tous les anciens manuscrits des Saintes-Ecritures qu'il put se procurer, par des savants à la fois versés dans la langue grecque et dans la langue slave. Il publia à ses frais, en 1580, la première édition du Nouveau-Testament slave, et, en 1581, la première édition de la Bible entière dans la même

langue. Ce qui ajoute encore à l'intérêt de ces publications, c'est qu'elles furent surtout entreprises pour mettre les habitants de la Pologne à même de résoudre, en recourant aux saints livres, les controverses alors agitées entre l'Eglise grecque et l'Eglise romaine.

Au dix-huitième siècle, Pierre-le-Grand ne se borna pas à faire réimprimer les Saintes-Ecritures; il ordonna, par un ukase de 1712, la révision de l'ancienne version slavonne. Ce travail, terminé quelque temps avant sa mort, mais qui ne fut imprimé qu'en 1751, sous le règne de l'Impératrice Elisabeth, a servi dès lors de base à toutes les éditions de la Bible. On n'en compte pas moins de vingt de 1756 à 1813, mais à peine offrent-elles ensemble un total de 50,000 exemplaires. Ce sont ou des in-folio, ou des in-octavo en quatre ou cinq volumes, imprimés à Moscou, à Saint-Pétersbourg, à Kiev, à Slovanka et à Bude.

Vers le commencement du seizième siècle, les rapports entre les Polonais et les Russes changèrent considérablement la langue des habitants de la Russie Blanche; on vit naître un nouveau dialecte polonais-russe, qui se parle encore dans cette province; mais, comme tous les patois, il se modifie sans cesse. La Bible a aussi été traduite et publiée en cette langue, de 1517 à 1525, en partie à Prague, en partie à Wilna, et les livres dont elle se compose ont été réunis sous ce titre : *La Bible Russe, traduite par le docteur Francisque Skovina, de la célèbre ville de Polotzk, pour la gloire de Dieu et la bonne instruction du peuple.* Cette tra-

duction n'a pas été réimprimée, la langue dans laquelle elle est écrite s'étant considérablement altérée.

La version slave, revue par l'ordre de Pierre-le-Grand, est encore comprise par les ecclésiastiques et par ceux qui ont l'habitude d'assister aux offices de l'Eglise; mais elle est loin de suffire à un usage plus général, et à l'époque qui nous occupe, elle ne se trouvait qu'en un très-petit nombre de mains. Parmi les gens instruits, cependant, elle était fort estimée, et l'on considérait en particulier la traduction des Psaumes comme un vrai chef-d'œuvre. Le comte de Maistre lui-même reconnaissait que tout le monde était d'accord à cet égard; mais il demandait qu'on lui pardonnât ce qu'il nommait plaisamment *ses préjugés ou ses systèmes invincibles.* « Trois langues, » disait-il, furent consacrées jadis sur le Calvaire: » l'hébreu, le grec et le latin; je voudrais qu'on s'en » tînt là. Deux langues religieuses dans le cabinet, et » une dans l'église, c'est assez (1). » Le pape Jean VIII, dont le comte de Maistre se montre par cette raison fort mal satisfait, avait dit, au contraire, en 880, et précisément dans une bulle destinée à autoriser l'usage de la langue slave *pour faire connaître les discours et les œuvres du Rédempteur* : « Nous sommes exhortés » par une autorité sacrée à célébrer le Seigneur, non » en *trois* langues seulement, mais en toutes les langues;... car Celui qui a fait les trois langues prin-

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg.* Septième entretien. Le livre ne parut qu'en 1822, mais les entretiens portent la date de 1809.

» cipales, savoir l'hébreu, le grec et le latin, a aussi
» fait toutes les autres pour sa louange et pour sa
» gloire (1).»

Les sentiments exprimés par le comte de Maistre étaient partagés par ses amis de Polotzk. La Compagnie de Jésus a toujours considéré la diffusion des Saintes-Ecritures en langue vulgaire comme le plus redoutable obstacle au genre d'influence qu'elle désire exercer. Qu'on se figure, d'après cela, le déplaisir que durent lui causer les événements si menaçants pour elle dont nous allons parler.

En 1811, la Société Biblique de Londres résolut de publier les Saintes-Écritures en langue finlandaise. L'Empereur Alexandre approuva ce plan, s'y associa par un don de cinq mille roubles, et chargea l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg de surveiller l'impression du livre. Encouragée par ces dispositions bienveillantes, la Société Biblique anglaise envoya en Russie, en 1812, les docteurs Patterson et Pinkerton, avec la mission d'essayer de former une Société semblable à Saint-Pétersbourg.

Nul moment ne pouvait, en apparence, être moins favorable à l'exécution d'un tel mandat. A peine arrivés, les deux voyageurs apprirent que Napoléon, laissant en cendres derrière lui Smolensk et Dorogobouge, marchait sur Moscou. Alexandre s'était rendu dans la vieille capitale de son Empire; bientôt il en était reparti, et après son départ, la ville aux cou-

(1) *Baronii Annal. ad An.* 880.

poles dorées avait été abandonnée par ses principaux habitants. On sait le reste ; Napoléon écrivit, du palais des Czars, des paroles de paix à Alexandre : il n'en reçut d'autre réponse que l'incendie !

Mais si tout cela est connu, l'histoire intérieure de l'Empereur de Russie à cette époque l'est beaucoup moins. Troublé jusqu'au fond de son âme, il aurait voulu chercher auprès de Dieu du calme et des forces, et il ne savait comment s'approcher de lui. C'est alors qu'eut lieu entre Alexandre et le prince Galitzin, qui lui-même avait reçu depuis peu, dit-on, des impressions de la grâce divine, cette conversation dont un homme bien informé nous a conservé le souvenir, dans laquelle l'Empereur demanda à son ministre, l'ami et le compagnon de sa jeunesse, où il pouvait trouver les consolations dont il éprouvait le besoin, et où le ministre indiqua au souverain la Parole de Dieu comme la source de toute force et de toute paix (1). Quelques jours après, Alexandre, entrant chez l'Impératrice, lui causa une grande surprise en s'informant si elle possédait la Bible. Elle avait une traduction française de la Vulgate, imprimée à Cologne, qu'elle lui remit. Alexandre l'emporta et en fit depuis ce jour sa lecture assidue.

Etrange coïncidence ! Au milieu de ces bouleversements immenses et des émotions profondes qu'il ressent, le souverain de ce vaste Empire vient, pour la première fois de sa vie peut-être, d'ouvrir la Bible

(1) *Notice sur Alexandre, empereur de Russie*, par H.-L. EMPAYTAZ.

dans un sentiment de vrai recueillement, et c'est dans ce moment même qu'on lui propose de mettre le livre divin entre les mains de tous ses sujets ! Il est impossible de ne pas faire ici de continuels rapprochements entre les événements politiques et les événements religieux ; car on ne saurait méconnaître l'influence des uns sur les autres dans la manière dont l'Empereur Alexandre les envisageait. Dans les derniers jours de novembre, l'armée française avait passé la Bérézina ; la défection de nos alliés avait commencé ; la Russie était sauvée : eh bien, c'est au fort de ces catastrophes qu'Alexandre jette les bases de la nouvelle institution. Comment ne pas reconnaître ici une pensée de gratitude envers Dieu ? Les dates sont trop remarquables pour que nous puissions les omettre : la fondation de la Société Biblique de Saint-Pétersbourg, qui prit bientôt après le nom de Société Biblique Russe, est du 18 décembre 1812 (1) ; elle est donc à peine postérieure de quelques jours à la nouvelle qu'Alexandre avait reçue du départ de Napoléon et de la ruine de notre armée par un froid de trente degrés. Pour trouver alors le temps de s'occuper d'une pareille affaire, il fallait y attacher, comme le Czar, de hautes espérances et des idées de reconnaissance et de devoir. C'est qu'Alexandre avait appris, à la lueur des flammes du

(1) 6 décembre, vieux style. L'ukase ne fut cependant publié que le 2/14 janvier suivant, et la Société fut constituée le 11/23 du même mois.

Kremlin, à envisager sous un aspect tout nouveau ses obligations de souverain de tant de peuples ; c'est qu'il avait résolu de les civiliser par l'Evangile.

Rien peut-être ne fera mieux comprendre que la composition du Comité de la Société Biblique Russe l'importance qu'elle avait aux yeux de l'Empereur, et tout ce qu'il osait s'en promettre. Le prince Galitzin fut nommé président de la Société; le conseiller Tourguéneff, directeur du département de tous les Cultes, et le conseiller Popoff, directeur du département de l'Instruction publique, en furent les secrétaires. La plupart des évêques russes étaient vice-présidents de la Société, ce qui n'a rien d'étonnant puisque l'Eglise russe n'a pas imité l'exemple de l'Eglise romaine en défendant la traduction des Saintes-Ecritures en langue russe, *in hac barbara lingua*, comme disait un pape barbare du neuvième siècle. Mais ce qui surprendra davantage, c'est de voir figurer aussi parmi les vice-présidents Stanislas Sestrenzewitch, le métropolitain des églises catholiques-romaines en Russie, et Boulgak, le métropolitain des Grecs-Unis. « Je ne puis m'empêcher d'exprimer la » satisfaction que l'on ressent généralement, » disait le prince Galitzin dans une lettre écrite à cette époque, « de voir tant de dénominations de chrétiens unir ainsi » cordialement leurs efforts pour servir la grande » cause du Christianisme. » Et en effet, quel spectacle que celui de chrétiens grecs et arméniens, catholiques et protestants, d'accord pour répandre l'Evangile des bords de la Baltique à la Mer d'Ochotsk,

de l'Océan Glacial à la Mer Noire et aux frontières de la Chine, et pour placer les oracles du vrai Dieu entre les mains des chrétiens et des mahométans, des lamites et des shamans !

Mais si les prélats catholiques donnèrent un assentiment sans réserve à la Société Biblique Russe, si l'Evêque de Podolsk Mazkewitch et le métropolitain Sestrenzewitch s'oublièrent même jusqu'à publier des mandements pour y intéresser leurs fidèles, le Général des Jésuites, mieux instruit ou mieux pénétré du véritable esprit de son Eglise, se conduisit tout autrement : il alla trouver le prince Galitzin et lui déclara que, l'Eglise romaine défendant la lecture de la Bible au peuple, il ne pouvait absolument consentir à devenir membre d'une Société qui se proposait de répandre les livres saints. Personne, au reste, ne songeait à l'y contraindre.

VII

Ce zèle devait obtenir bientôt une éclatante récompense. Avec la chute de Napoléon, les destinées de la Compagnie de Jésus allaient changer. Pie VII, auquel elle devait déjà son rétablissement partiel, pouvait enfin exécuter ce qu'il affirme lui-même avoir désiré le plus ardemment dès le commencement de

son pontificat. L'an 1814, le 7 des ides d'août, cédant *aux vœux unanimes de presque tout l'univers chrétien*, il rétablit l'Ordre des Jésuites pour le monde entier. La raison qu'il en donne est remarquable : « Nous nous » croirions coupable devant Dieu d'une faute très- » grave, dit-il, si, placé dans la nacelle de Pierre, » sans cesse agitée par les flots, nous rejetions les » rameurs robustes et expérimentés qui s'offrent à » nous pour rompre la force des vagues qui mena- » cent à tout instant de nous engloutir dans un nau- » frage inévitable. » Le chef de ces rameurs expérimentés et robustes, Thaddée Brzozowski, est nommé dans la constitution de Pie VII; c'est à lui, comme Général, qu'y est confié le gouvernement de la Compagnie partout où elle pourra s'établir.

La Société de Jésus n'est donc plus un Ordre appartenant à la Russie, comme Joseph de Maistre l'avait écrit au comte Rasoumoffsky; c'est de nouveau un Ordre qui aspire à étendre sa domination jusqu'aux confins de la terre, et pour lequel la vaste Russie ne sera plus qu'une province. Quelle que fût désormais la conduite des Jésuites, ce changement important ne pouvait que modifier beaucoup les dispositions du Gouvernement russe à leur égard. Avec le rétablissement de la Compagnie, disparaissaient toute cette dépendance du bon vouloir de l'Empereur, toute cette reconnaissance pour l'hospitalité reçue, que le Père Général avait si bien fait valoir. Les Czars n'avaient entendu accueillir que des proscrits; mais les proscrits ayant eu leur restauration

comme les Bourbons, étaient, comme eux, redevenus des rois. Il est probable cependant qu'il n'y aurait de longtemps eu d'éclat, si la Compagnie, puisant dans la bulle qui la réorganisait un sentiment exagéré de ses forces, ne s'était laissée aller à des imprudences du genre de celles qu'elle a toujours commises à ses époques de prospérité.

VIII

L'éducation étant l'un des principaux moyens par lesquels la Société de Jésus est appelée à servir l'Eglise romaine, elle résolut d'en faire, en Russie, sur une échelle plus grande encore que par le passé, un instrument de prosélytisme au sein des plus illustres familles. La rareté des instituteurs était alors telle en ce pays, que les parents, pour leur remettre leurs enfants, ne se laissaient pas arrêter par la différence de religion; ils se croyaient assurés d'ailleurs qu'on n'abuserait pas de leur confiance en cherchant à exercer sur leurs fils une autre influence que celle à laquelle ils auraient donné leur assentiment. Telle a été l'origine du célèbre Lycée-Richelieu, fondé à Odessa par l'abbé Nicole, à la fois l'ami, le protecteur et le protégé des Jésuites, où une partie de la jeunesse aristocratique était élevée, et où l'on ne comptait pas moins de deux

cent cinquante élèves. On se rappelle que la Compagnie avait obtenu l'érection du séminaire de Polotzk en académie ; en 1815, deux cents jeunes nobles y faisaient leurs études. Peut-être n'a-t-on pas oublié non plus le Collége que les Jésuites, se fondant sur un ancien décret, avaient rattaché, en 1800, à l'Eglise catholique paroissiale de Saint-Pétersbourg. Quoique cet établissement dût être destiné exclusivement aux enfants de la communion romaine, ils s'en servirent aussi pour disputer des enfants étrangers à leur Eglise aux maîtres laïques, et pour transporter dans la capitale cette lutte avec les Universités qu'ils avaient commencée dans la Russie Blanche, et qui, si elle y était demeurée renfermée, aurait été pour eux de bien moins d'intérêt.

Il se trouvait par hasard que leur magnifique Collége, situé dans la rue Sadovii, était attenant à une maison que l'Empereur avait donnée à la Société Biblique. Ce voisinage leur rappelait sans cesse que des efforts opposés aux leurs se poursuivaient au grand jour, et peut-être en furent-ils d'autant plus excités à recourir aux moyens secrets de prosélytisme dont ils pouvaient disposer. Ce qui est certain, c'est que, recevant dans leur Collége non-seulement des enfants des autres cultes étrangers, mais encore des enfants du rite grec, ils cherchaient à les gagner à leur foi, et par les enfants les mères, afin de prendre ainsi pied dans les familles les plus élevées. « Peu à peu, » dit un Rapport officiel fait à l'Empereur que nous avons sous les yeux, « poussant leur

» audace jusqu'au bout, et leur ingratitude jusqu'à
» une désobéissance complète aux lois fondamenta-
» les de l'Empire, les Jésuites employèrent toute
» espèce de séduction envers les jeunes élèves con-
» fiés à leurs soins, ainsi qu'envers d'autres person-
» nes, pour les arracher du sein de l'Eglise grecque,
» et pour les amener à leur propre croyance. » Mais ce que le Rapport ne dit pas, c'est que leur Collége renfermait les enfants d'hommes très-influents, et que leur prosélytisme osa s'exercer jusque sur un jeune prince Galitzin, le propre neveu du ministre des Cultes et de l'Instruction publique, que l'Empereur avait réunis depuis peu en un même ministère.

En s'adressant ainsi de préférence aux familles les plus considérables du pays, les Pères Jésuites montraient à tous les yeux quelles devaient être dans leur pensée les conséquences de ce partage de l'éducation publique auquel ils avaient été admis. Ils faisaient aussi voir par là qu'ils avaient eu de bons motifs pour désirer soustraire leurs établissements de tout l'Empire à l'inspection de l'Etat, en en concentrant la surveillance sur une seule Académie.

Instruit qu'on avait trouvé le jeune Galitzin revêtu d'un cilice et pourvu de toutes ces autres amulettes à l'aide desquelles l'Eglise romaine prétend opérer des miracles et des conversions, l'Empereur en ressentit une indignation profonde. On se hâta de retirer l'enfant de ces mains infidèles, et on le confia aux soins de l'Archevêque Philarète, aujourd'hui métropolitain de Moscou, qui résidait alors

à Saint-Pétersbourg, et qui le ramena facilement au bercail de l'orthodoxie russe. Un ouvrage sur les erreurs du papisme qu'il écrivit à cette occasion, a depuis été réimprimé plusieurs fois.

Mais il ne suffisait pas à l'Empereur d'avoir arraché aux Jésuites leur victime inexpérimentée; il voulut encore les punir de leur abus de confiance. Il va sans dire que nous n'avons pas à examiner ici la résolution qu'il prit à leur égard au point de vue abstrait de la liberté du prosélytisme et de la liberté de l'enseignement. Nous sommes sur les terres d'un autocrate; il n'y a pas là de droit absolu; toute concession n'y est qu'un acte de la bénignité du souverain, et ne s'accorde qu'à la condition de ne pas dépasser certaines limites fixées d'avance. L'Empereur était donc fondé à voir une infraction aux lois de l'Empire dans ce prosélytisme exercé par les Jésuites au sein des familles de ses grands : il résolut de les en châtier en les expulsant de Saint-Pétersbourg et en leur défendant le séjour des deux capitales, à peu près comme Napoléon avait défendu le séjour de Paris à Madame de Staël.

Ce renvoi fut concerté, décidé et préparé, à l'insu de tout le monde, entre l'Empereur Alexandre et le ministre Galitzin. Le lendemain du jour où ils en tombèrent d'accord, Galitzin alla lui-même, à cinq heures du matin, chez le métropolitain catholique-romain, Stanislas Sestrenzewitch, le même qui, du temps de Catherine II, en sa qualité d'Evêque de la Russie Blanche, avait conservé les Jésuites dans

l'Empire, et lui communiqua la volonté de son maître de les renvoyer. Il lui enjoignit en même temps, de la part du Czar, de prendre à l'instant des mesures pour faire desservir toutes les églises et chapelles catholiques de Saint-Pétersbourg par des prêtres n'appartenant pas à la Société, de telle sorte que deux heures après, à sept heures du matin, les messes pussent être dites, et les ouailles assister aux prières, comme de coutume. Sestrenzewitch se conforma strictement à ces instructions : tous les offices eurent lieu comme à l'ordinaire ; on s'aperçut seulement qu'il n'y avait plus de Jésuites.

Pendant que ces choses se passaient, les Pères recevaient l'ordre de renvoyer les écoliers dans leurs familles et de se préparer au départ pour le jour même. Afin d'éviter tout retard, on leur fournit des pelisses pour le voyage. Le Père Général et l'inspecteur des études, le Père Rozaven, qui s'est fait connaître dès lors par sa réfutation du livre de Stourdza sur l'Eglise russe, étaient au nombre des expulsés. Ils ne savaient où on les conduisait, et ils ne l'apprirent qu'en arrivant sur les lieux, à Polotzk et à Witebsk, dans leurs colléges et au milieu de leurs serfs. Le public fut instruit des motifs de cette mesure par un exposé que l'Empereur fit imprimer et distribuer. Il avait été rédigé et il était signé par le directeur général des Cultes, Alexandre Tourguéneff. Singulière réponse que ce décret d'expulsion de 1815 à la bulle de restauration de 1814 !

Au reste, on ne peut s'empêcher de remarquer

le soin avec lequel l'Empereur s'appliqua à montrer, comme Pierre-le-Grand l'avait fait avant lui, que, s'il châtiait les Jésuites parce qu'il croyait avoir à s'en plaindre, il ne voulait nullement frapper du même coup ses autres sujets de l'Eglise romaine. Les Jésuites tiraient de grands profits de leurs fonctions sacerdotales, des pensions que leur payaient leurs élèves, et du loyer des maisons dépendant de l'Eglise qu'on leur avait permis de desservir : espèce de revenu dont ils ne rendaient aucun compte. Malgré cela, cet établissement se trouvait endetté de 200,000 roubles au moment de leur renvoi. L'Empereur, ne voulant pas qu'il en pût résulter des embarras pour les prêtres appelés à leur succéder, ordonna que la somme totale fût payée par le trésor impérial.

IX

On n'ose guère, en Russie, élever la voix, même pour approuver les actes de l'autorité, le silence y étant jugé plus respectueux que la louange : le renvoi des Jésuites de Saint-Pétersbourg y fut cependant suivi de quelques manifestations, pâles comme celles qu'on peut se permettre en ce pays, mais qui n'en montrent pas moins avec quel chagrin on y avait vu la prépondérance que le Gouvernement avait per-

mis à la Compagnie de prendre depuis quelques années.

Un journal de la capitale, qui se publie tantôt en allemand, tantôt en russe, se laissa aller, peu de temps après, à insérer, dans ses feuilles du 3 février et du 15 mars 1816, deux articles contre les Jésuites. En France, perdus dans la foule des attaques de ce genre, ils auraient passé inaperçus : en Russie, le fait était inouï; ce fut un véritable événement.

Le Père Général écrivit aussitôt de Polotzk, sous la date du 29 mars, au prince Galitzin, pour solliciter son intervention : « Monseigneur, lui dit-il, un gaze-
» tier de Saint-Pétersbourg, le rédacteur de l'*Invalide*,
» s'est permis deux fois des attaques contre mon Or-
» dre, *qui ne me paraissent pas autorisées par les lois de*
» *l'Empire.* » C'était réclamer contre le journaliste la vindicte des lois. Ne sachant s'il l'obtiendra, le Père Général désire recourir à la publicité. Il supplie le prince d'adresser lui-même à l'*Invalide* une réponse, rédigée par le Père Rozaven, qu'il lui envoie, afin que, cette pièce venant de si haut, l'insertion n'en puisse être refusée.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette polémique, qui prouve seulement que le récent échec des Jésuites ne leur avait pas fait perdre le goût de la lutte; mais il peut être utile de faire ressortir un étrange contraste entre la lettre au journaliste et la lettre au ministre. On lit ce qui suit dans la première :

« Quoiqu'il y ait peu de générosité à attaquer les Jésuites dans le moment même où la foudre vient de les atteindre, il se peut que vous soyez persuadé que leur anéantissement total est nécessaire au repos du genre humain, et que, par conséquent, on ne leur doit aucune commisération, aucun ménagement. Déclarez-vous donc contre eux, ne leur donnez aucun relâche, faites-leur une guerre à outrance, mais faites-la en galant homme. Vous n'ignorez pas que la guerre elle-même a ses lois, et que toutes les armes ne sont pas permises. Employer le poison pour détruire son ennemi est un crime que le droit naturel et le droit des gens condamnent, et l'on attend d'un homme d'honneur comme vous qu'il ne voudra jamais en faire usage. Usez donc, si vous le voulez, contre les Jésuites, de tous vos talents et de votre éloquence; citez des autorités et appuyez-vous sur des faits incontestables !... »

Voilà qui est fort bien; malheureusement ces paroles généreuses, destinées au public, se trouvent contredites par les lignes suivantes du Père Général, qui ne sont adressées qu'à l'autorité :

« Un de mes Pères a désiré écrire au gazetier lui-même, pour l'engager à réparer son injustice....... J'ai l'honneur d'envoyer sa lettre à Votre Excellence sous cachet volant, afin qu'après l'avoir fait examiner, elle la fasse remettre si elle le juge à propos. Mais ce n'est point de cette lettre que j'attends aucun effet. Je ne puis avoir la justice que je réclame que par l'entremise de Votre Excellence. Dans l'état où nous sommes, nous avons plus que jamais besoin de sa protection. J'ose me flatter que je n'y recours pas en vain, et que Votre Excellence daignera prendre des mesures pour que les gazetiers ne se permettent plus envers mon Ordre ce qu'ils n'oseraient se permettre envers le moindre particulier, *sous peine d'être poursuivis selon les lois.* »

Ainsi, même en pays schismatique, la Compagnie

recourt au bras séculier! Et en demandant qu'on la protége, elle a soin de confondre sa cause avec celle de l'Eglise catholique. Ecoutons là-dessus le Père Rozaven :

« N'attendez pas de moi, écrit-il à l'*Invalide*, que j'entreprenne ici de prouver que la doctrine des Jésuites n'est pas abominable, que leurs constitutions ne sont pas impies, etc. Qui ne voit que ce sont là des attaques directes, non plus seulement contre les Jésuites, mais contre le Pape, contre les Evêques, contre toute l'Eglise catholique? Il ne m'appartient pas d'examiner jusqu'à quel point ces attaques doivent être tolérées; je me borne à ma défense personnelle ou plutôt à celle de mon Ordre. »

Le rétablissement de la Compagnie par le Pape autorisait ce langage. C'était, au reste, un bon tour que de s'adresser au prince Galitzin, qui croyait avoir personnellement si fort à se plaindre des Jésuites, qu'il venait de les faire exiler dans les provinces, pour lui demander de s'entremettre pour eux et de s'en faire, au besoin, le vengeur. Il va sans dire que le prince n'eut pas égard à leur requête : la lettre du Père Rozaven à l'*Invalide*, dont nous avons donné quelques extraits, alla se perdre dans les cartons du ministère des Cultes.

Mais la question est bien plus grande que cela n'a pu résulter jusqu'ici de notre récit. Pour en montrer l'étendue, nous devons faire quelques pas en arrière. Tandis que les Jésuites s'industriaient, comme nous l'avons vu, à faire des prosélytes dans leurs colléges, le retour de Napoléon de l'île d'Elbe

avait remis tout en question en Europe, et après les Cent-Jours les souverains coalisés s'étaient encore une fois trouvés réunis à Paris. On sait déjà quelles pensées nouvelles occupaient l'Empereur Alexandre ; les événements politiques et religieux qui se sont accomplis sous nos yeux, avaient également contribué à les développer. Elles venaient de recevoir une solennelle expression, qui fut suivie de négociations dont un profond mystère a recouvert jusqu'ici le caractère étrange. C'est le moment de nous en occuper.

X

Le décret d'expulsion des Jésuites de Saint-Pétersbourg porte la date du 20 décembre 1815 (1). L'Empereur Alexandre n'était alors de retour de Paris que depuis deux mois. Avant son départ de cette ville, il y avait signé avec l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse le célèbre traité de la Sainte-Alliance. De tous les traités diplomatiques, c'est peut-être celui dont les intentions ont été les plus généreuses ; c'est l'un de ceux aussi dont on a le plus abusé, parce qu'il en

(1) Vieux style; cette date correspond au 1er janvier 1816, nouveau style.

est peu dont on ait plus méconnu ou renié l'esprit.

Nous avons vu que l'Empereur Alexandre avait reçu de la Bible des impressions religieuses inattendues, lors de la prise de Moscou; quand les événements qui firent reprendre les armes à l'Europe entière, en 1815, le ramenèrent une seconde fois en France, des émotions plus profondes encore et plus vives vinrent s'ajouter aux premières. Les entretiens que le Czar eut, à Heilbronn et à Heidelberg, avec Madame de Krüdener sont certainement l'un des épisodes extraordinaires de l'histoire de ce temps. La guerre générale recommençait, et au milieu de ses préparatifs, après avoir donné tout le jour aux affaires, Alexandre consacrait le soir à s'enquérir, dans un intérêt tout personnel, des saintes doctrines de l'Evangile. Il accueillait les convictions chrétiennes, et les considérant comme le principe de nouveaux devoirs, il s'agenouillait avec ceux qui avaient produit sur lui ces puissants effets, et il les invitait à demander à Dieu « qu'il eût la force de tout sacrifier » pour suivre Jésus-Christ et *pour le confesser ouvertement devant les hommes.* »

Ce sentiment est celui qui remplit le cœur d'Alexandre pendant tout son séjour à Paris. Libre à chacun de n'y voir que de l'exaltation ou du mysticisme; il serait plus difficile d'en contester la réalité. On a recueilli une foule de mots et de traits de l'Empereur Alexandre, se rapportant à cette époque, qui ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Quelques jours avant son départ pour la Russie, la

pensée lui vint qu'un acte public et officiel, destiné à rendre hommage à Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et à inviter les peuples à se ranger sous l'obéissance de l'Evangile, serait mieux que toute autre chose cette confession solennelle dont il éprouvait le besoin. Ce fut l'origine du traité de la Sainte-Alliance. « Je désire, » dit-il à Madame de Krüdener et aux amis qui l'entouraient habituellement, en leur en apportant le projet le 24 septembre, « que l'Em-
» pereur d'Autriche et le Roi de Prusse s'unissent à
» moi dans cet acte d'adoration, afin qu'on nous
» voie, comme les Mages d'Orient, reconnaître la
» suprême autorité du Dieu Sauveur. » Puis il les pria de se joindre à lui pour demander à Dieu de disposer ses alliés à y souscrire (1).

Le traité de la Sainte-Alliance fut en effet signé le surlendemain, 26 septembre, avant-veille du départ d'Alexandre pour Saint-Pétersbourg. C'était une convention personnelle entre les trois souverains ; ils la signèrent seuls, et sans l'intervention d'agents diplomatiques munis de pleins pouvoirs. Alexandre certifia lui-même conformes à l'original les copies qui furent faites de son texte. Voici cet acte qu'il est essentiel de connaître pour l'intelligence de la situation :

« Au nom de la Très-Sainte et Indivisible Trinité !

» LL. MM. l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse et l'Em-

(1) *Notice sur Alexandre, empereur de Russie*; par H.-L. EMPAYTAZ.

pereur de Russie, par suite des grands événements qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années, et principalement des bienfaits qu'il a plu à la divine Providence de répandre sur les Etats dont les gouvernements ont placé leur confiance et leur espoir en elle seule, ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les Puissances, dans leurs rapports mutuels, sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu Sauveur; déclarent solennellement que le présent Acte n'a pour objet que de manifester, à la face de l'univers, leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite, soit dans l'administration de leurs Etats respectifs, soit dans leurs relations politiques avec tout autre gouvernement, que les préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice, de charité et de paix, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent, au contraire, influer directement sur les résolutions des princes, et guider toutes leurs démarches, comme étant le seul moyen de consolider les institutions humaines, et de remédier à leurs imperfections.

» En conséquence, LL. MM. sont convenues des articles suivants :

» Art. Ier. *Conformément aux paroles des Saintes-Ecritures*, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois Monarques contractants demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble, et se considérant comme compatriotes, ils se prêteront, en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours; se regardant envers leurs sujets et leurs armées comme pères de famille, il les dirigeront dans le même esprit de fraternité dont ils sont animés pour protéger la religion, la paix et la justice.

» Art. II. En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre les dits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service; de se témoigner, par une bienveillance inaltérable, l'affection mutuelle dont ils doivent être animés; de ne se considérer tous que comme *membres d'une même nation chrétienne;* les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner *trois branches d'une même famille*, savoir : l'Autriche, la Prusse et la Russie; *confessant ainsi*

que la nation chrétienne dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que Celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinies, c'est-à-dire Dieu notre divin Sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut, la Parole de vie.

» LL. MM. recommandent, en conséquence, avec la plus tendre sollicitude, à leurs peuples, comme unique moyen de jouir de cette paix qui naît de la bonne conscience, et qui seule est durable, de se fortifier chaque jour davantage dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes.

» ART. III. Toutes les Puissances qui voudront solennellement avouer les principes sacrés qui ont dicté le présent Acte, et reconnaîtront combien il est important au bonheur des nations, trop longtemps agitées, que ces vérités exercent désormais sur les destinées humaines toute l'influence qui leur appartient, seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette Sainte-Alliance.

» Fait triple et signé à Paris, l'an de grâce 1815, le 14|26 septembre.

» FRANÇOIS. FRÉDÉRIC-GUILLAUME. ALEXANDRE (1). »

On a dit que cet Acte était une confession de foi politique; il eût été plus vrai de dire que c'était avant tout une confession de foi religieuse, de laquelle les princes qui la souscrivirent voulaient faire découler les devoirs des souverains et ceux des nations entre elles. Alexandre y avait exprimé ses sentiments personnels. « Voilà, semblait-il dire à l'Empereur d'Autriche et au Roi de Prusse, ce que le quart de siècle qui se ferme m'a appris : il n'est d'autre moyen d'assurer le bonheur du monde, que

(1) *Recueil des Traités* de MARTENS, tome VI des Suppléments, page 656.

d'appliquer au gouvernement et aux relations internationales les vérités et les préceptes de la religion chrétienne qu'on a trop exclusivement appliqués jusqu'ici à la vie privée. Soyons les pères de nos peuples, considérons-nous comme des frères, engageons nos sujets à faire de même, et efforçons-nous de propager nos convictions et de les faire accepter par tous les peuples et par tous les rois. »

Une telle déclaration ne tendait à rien moins qu'à reconstituer sur une base nouvelle, et en prenant en considération les circonstances religieuses dans lesquelles l'Europe se trouvait alors, cette chrétienté ancienne, qui avait eu tant d'importance dans le passé, mais que la Réformation avait brisée depuis trois siècles. Autrefois le Pape en avait été le chef et le lien ; aujourd'hui il ne pouvait plus l'être : il fallait donc à la fois déclarer qu'on concevait une chrétienté sans chef visible, et indiquer un lien nouveau qui pût être accepté par tous les contractants de cette sainte alliance entre les rois et les peuples chrétiens.

L'Acte du 26 septembre ne laisse rien à désirer sous ces deux rapports. D'une part, les trois souverains, le Roi protestant, l'Empereur catholique et l'Empereur schismatique, y représentent leurs peuples, malgré les différences de cultes et de communions, comme étant *des membres d'une* MÊME *nation chrétienne*, ce qui tend à établir une union plus vaste encore que celle du catholicisme ; et quand ils ajoutent que cette *nation chrétienne n'a d'autre souverain que*

Dieu, il est évident que dans une telle union ils font abstraction du Pape. D'autre part, ces princes en appellent d'une même voix, dans cet Acte, *aux paroles des Saintes-Ecritures* : or, ne se référer qu'à elles, n'est-ce pas les déclarer suffisantes pour tracer l'enceinte nouvelle de la chrétienté ?

Il est impossible de ne pas être frappé ici du désir d'étendre à toute l'Europe ces dispositions au support et à la fraternité entre les diverses dénominations chrétiennes, en les amenant toutes à reconnaître une même source de leur foi, que le Czar essayait, depuis deux ou trois ans, de réaliser dans ses Etats par le moyen de l'Institution Biblique. On voyait siéger dans celle-ci, les uns à côté des autres, les métropolitains des Russes, des Catholiques-romains, des Grecs-Unis, des Arméniens, l'aumônier anglican, le surintendant luthérien, le pasteur réformé, le ministre des Frères Moraves, tous d'accord pour répandre la Bible et poursuivre ainsi ensemble un même but religieux. D'après un principe tout semblable, la Sainte-Alliance devait être, dans la pensée d'Alexandre, une union des peuples chrétiens, sans distinction d'Eglises ni de sectes, pour la confession sociale et la pratique politique des enseignements dogmatiques et moraux du Livre inspiré. Concevoir un tel plan, c'était à la fois donner raison et tort au dix-huitième siècle : raison contre les Jésuites et le Pape, tort contre l'Evangile. Cette distinction est fort juste ; l'erreur d'Alexandre est seulement d'avoir cru qu'il était

chargé comme souverain de la faire prévaloir, et qu'il dépendait de lui de transformer ses croyances individuelles en convictions des peuples.

On a fait beaucoup de reproches au traité de la Sainte-Alliance; la plupart ne sont pas mérités. Comment, par exemple, a-t-on pu prétendre qu'il était destiné à proclamer la doctrine du droit divin ou de la légitimité, tandis que cette question n'était pas même posée dans les Etats des trois monarques contractants? Les deux seuls reproches qu'on soit fondé à faire à cet Acte, et ils le seront par des adversaires différents, c'est d'abord d'avoir considéré l'admission des vérités chrétiennes comme pouvant devenir un fait national; c'est ensuite d'avoir voulu imposer au catholicisme un esprit de tolérance auquel sa nature même se refuse. Si l'on ne s'est pas aperçu alors de ces deux tendances du traité, cela vient sans doute de ce que les préoccupations du temps étaient exclusivement politiques: on avait perdu sur les champs de bataille l'intelligence des questions religieuses qui allaient cependant bientôt surgir de nouveau.

XI

L'Empereur Alexandre ne perdait pas de vue le but qu'il s'était proposé. Le 14 mars 1817, dix-huit

mois après la signature de l'*Acte d'Alliance fraternelle et chrétienne* (c'est le nom qu'on donna à cette convention), il fit insérer, sous le titre de *Considérations*, dans le *Conservateur Impartial* de Saint-Pétersbourg, un article destiné à en expliquer l'intention, sur laquelle on continuait à se méprendre. Cet article est un document important, qu'on ne saurait mettre sur le compte du journaliste. Comme pièce officielle, il se distingue par des allures de style qui ne sont pas celles habituelles aux chancelleries. Evidemment, l'explication de l'Acte provient de la même source que l'Acte lui-même.

Il fallait en bien connaître l'origine et le caractère pour l'attribuer, comme le fait l'auteur, « à un enchaî-
» nement de causes qui a disposé l'esprit des pre-
» miers monarques chrétiens à fonder entre eux une
» alliance, indépendante des intérêts du moment,
» des prédilections personnelles, et qui ne repose
» que sur la base immuable de la conscience, d'une
» parfaite identité de conviction, ainsi que sur l'ex-
» périence des calamités passées. »

Puis vient l'énumération et l'examen des diverses objections élevées contre la Sainte-Alliance : elle est exclusive, a-t-on dit ; elle est menaçante ; elle est une chimère enfantée par l'exaltation ; elle est inapplicable à la réalité des choses ; elle est dépourvue d'utilité et de stabilité. Nous ne nous arrêterons pas aux réponses faites à ces allégations ; il vaut mieux nous attacher à quelques passages qui, en exposant une véritable théorie, font bien ressortir les deux inten-

tions principales que nous avons attribuées à cet Acte mémorable :

« Il ne se fonde, dit l'auteur anonyme, que sur des dogmes et des préceptes communs à toutes les nations chrétiennes, et qui *suffisent* pour en déduire tous les devoirs sociaux et les maximes politiques propres à cimenter par degrés entre les Etats la confiance et l'union. Cet Acte, par cela même, écarte jusqu'au soupçon d'un dangereux esprit de prosélytisme et n'autorise à employer, pour le ralliement de tous les peuples, que la paisible séduction du bonheur, dont ses stipulations renferment les gages et les prémices.

» Le genre humain, quoi qu'en disent les sectateurs de l'intérêt palpable et matériel, a combattu et combattra toujours *pour des idées.* La période du fanatisme et celle de l'impiété en offrent des témoignages sanglants. Frappés de cette grande vérité, les augustes et pieux fondateurs de la Sainte-Alliance ont cherché, dans une idée impérissable et grande, le correctif efficace de nos maux et de nos erreurs. Ce moyen de faire fraterniser les chefs des peuples sous l'influence paternelle du Dieu Sauveur, n'exclut point les combinaisons de la prudence humaine pour la conciliation des intérêts divergents ; mais il supplée à leur insuffisance, en établissant un point de rapport également éloigné de tous les extrêmes, également contraire au fanatisme et à l'impiété. Cet Acte n'est donc *exclusif* que pour tout ce qui respire la prévention, ou *la soif du pouvoir, en religion* comme en politique.

»... *Cette alliance est une neutralité armée contre l'irréligion et le fanatisme.* Elle adopte le vrai correctif de ces deux fléaux. Elle élève contre leurs coups une barrière solide, sans imposer à l'esprit humain d'autres entraves que celles d'une croyance universelle et tolérante, qui adoucit ses maux et prévient ses erreurs. Elle creuse jusqu'à la source de nos calamités, en signale la cause véritable, et proscrit tous les palliatifs employés par la licence ou par l'oppression.

»... Depuis qu'*une nation en masse* a pu renier, par l'organe de son Gouvernement, la religion du Dieu Sauveur, ce grand mobile, renfermé dans les bornes de la vie privée depuis deux siècles, a recouvré le droit d'agir *sur les nations en*

masse. C'est là une nouvelle ère bien caractérisée, bien distincte, une sublime compensation de la divine Providence, qui déjà se manifeste et qui, nonobstant les idées confuses et les frivoles résistances de l'homme, ne tardera pas à s'accomplir. »

Personne ne se plaindra sans doute que ces explications ne soient pas assez claires : d'après elles, l'Acte de la Sainte-Alliance est à la fois une protestation des trois souverains contre l'incrédulité et le fanatisme, et la restauration de la chrétienté, moins la suprématie du Pape. S'élever ainsi contre le voltairianisme le jour où l'on croyait fermer la Révolution, et contre la soif du pouvoir en religion le lendemain du rétablissement des Jésuites, c'était distinguer bien nettement entre le spiritualisme chrétien et l'esprit de domination des prêtres ; c'était recommander l'Evangile aux nations comme planche de salut, et leur déclarer qu'on n'entendait pas prêter main forte à la Papauté, ce vieil ennemi des rois et des peuples, qu'on venait de voir si ardent à ressaisir son ancienne autorité, au premier moment favorable.

On aura été surpris peut-être d'entendre l'Empereur Alexandre proclamer à Saint-Pétersbourg la puissance des *idées* : on devra l'être plus encore de voir l'autocrate représenter le pacte du 26 septembre, précisément parce qu'il ne se fonde que sur la conscience, la religion, la morale et l'expérience, « comme le plus sûr garant d'une liberté bien or- » donnée, comme la vraie sauvegarde du droit,

» comme le plus implacable ennemi du pouvoir ar-
» bitraire. »

« Les infractions de fait aux divers engagements partiels entre souverains, disait encore, en son nom, l'auteur des *Considérations*, avec un abandon qui nous semble suffire pour le désigner clairement, sont souvent présentées de manière à surprendre la bonne foi d'un souverain, en l'abusant par des griefs secondaires et des prétextes spécieux, tandis qu'un Acte qui proclame des principes généraux, et surtout évidents, ne peut être violé sans donner l'éveil à sa conscience et à celle de son peuple. »

Certes, ce langage est généreux ; et pourtant, nous l'avons dit, le pacte tout entier reposait sur une grande erreur : l'Empereur Alexandre, oubliant trop vite comment s'étaient formées les convictions par lesquelles il était devenu chrétien, s'était laissé aller à s'imaginer que l'aveu des principes sacrés du christianisme par les gouvernements était une garantie du christianisme des peuples; comme s'il pouvait y avoir plus de foi chez un peuple qu'il n'y a dans son sein de convictions individuelles !

Les convictions de cette sorte n'étaient alors que de rares exceptions : aussi la Sainte-Alliance, qui, dans la première intention d'Alexandre, devait être une confession de foi, devint-elle bientôt un mensonge sur une immense échelle. On peut même dire que plus les accessions qu'elle reçut furent nombreuses et éclatantes, plus elles en dénaturèrent l'esprit. Les États de tout rang, monarchies et républiques, et jusqu'aux Villes Anséatiques, y adhé-

rèrent en moins de deux ans. Le Roi de France et le Régent d'Angleterre avaient donné l'exemple, mais en ne s'engageant que personnellement; tout le monde le suivit, sans user de la même restriction. Il n'y eut que deux exceptions : les Etats-Unis, dont le Gouvernement ne pouvait adhérer à une confession de foi, qu'elle eût ou non le titre de traité, puisque la Constitution du pays proclamait la neutralité de l'Etat entre toutes les croyances; et le Pape, dont le refus est facile à comprendre, puisque la confédération des cultes chrétiens, instituée par le pacte, était la négation formelle des prétentions du Saint-Siége.

Ce dernier point doit seul nous occuper ici.

XII

Nous avons anticipé sur les événements, en racontant le renvoi des Jésuites de Saint-Pétersbourg avant d'avoir parlé du traité de la Sainte-Alliance qui lui est antérieur; c'est que l'interdiction du séjour des deux capitales, qui fut faite aux Jésuites, avait eu sa cause distincte, bien suffisante pour l'expliquer, sans qu'il soit besoin de recourir en outre au changement survenu dans les vues de l'Empereur. Mais ce qu'il importe de faire remarquer, c'est que cette mesure, prise trois mois seulement après

la signature de l'Acte d'alliance fraternelle et chrétienne, ne pouvant lui être opposée, elle sert, au contraire, à préciser l'esprit de cet Acte, absolument dans le sens que nous lui avons reconnu, et oblige à y voir un manifeste contre les pratiques et les projets de cette Eglise romaine qui venait de remettre à l'œuvre ses *robustes rameurs*.

Le décret d'expulsion rappelle d'abord les faits que nous avons racontés ; puis il en tire les conséquences dans le passage suivant, vraie contre-partie de la bulle de restauration :

« Après de pareilles actions, nous ne sommes plus surpris que l'Ordre de ces Religieux ait été éloigné de tous les pays, et qu'il ne soit toléré nulle part. Quel est, en effet, l'Etat qui pourrait souffrir dans son sein ceux qui répandent la haine et le trouble? Constamment occupé à veiller sur le bien-être de nos sujets fidèles, et considérant comme un devoir sacré d'arrêter le mal dans son origine, afin qu'il ne puisse mûrir et produire des fruits amers, nous avons résolu d'ordonner (ce qui suit). »

Le décret contient ici, outre les dispositions relatives au renvoi que nous avons déjà fait connaître, une disposition beaucoup plus générale qui précède les deux autres :

« L'Eglise catholique-romaine de Russie doit être remise dans l'état où elle se trouvait sous le règne de notre aïeule, de glorieuse mémoire, l'Impératrice Catherine II. »

Il est difficile de s'y tromper : l'état auquel le décret fait allusion est celui de la soumission des Reli-

gieux à la juridiction des Evêques. La question des Jésuites se posait donc alors dans l'Empire russe à peu près dans les mêmes termes où elle se pose aujourd'hui en France : le Gouvernement redoutait leur esprit entreprenant, et voulait essayer de les contenir en les rendant dépendants de l'autorité épiscopale. Une circonstance qu'il faut remarquer compliquait un peu plus la situation. Jusque-là le Père Général avait résidé en Russie ; mais Pie VII l'appelait en Italie, pour que, demeurant à Rome, il pût mieux connaître les intérêts de l'Eglise, et y faire servir sa Compagnie : l'Empereur Alexandre, au contraire, ne voulait point souffrir son départ, parce qu'il voyait des inconvénients à ce que les Jésuites de Russie se trouvassent dépendre d'un Général résidant à l'étranger (1).

Le Saint-Siége était alors en pourparlers avec l'Angleterre, relativement à la situation des catholiques d'Irlande. On ne pouvait, en aucune façon, prévoir l'issue des négociations ; mais la Cour de Rome faisait annoncer par les journaux qui lui étaient dévoués, qu'elle désirait établir des principes généraux de droit public en faveur des catholiques vivant sous des gouvernements protestants, et ses organes avaient soin d'ajouter le nom de l'Empereur de Russie à celui des Puissances par lesquelles elle espérait que ses propositions seraient accueillies.

(1) Cette explication a été donnée par la *Quotidienne*, dans son numéro du 4 février 1816.

Le Saint-Siége ne pouvait manquer de s'apercevoir que ce pays, qu'il avait fait tant d'efforts pour s'assujettir, entrait de plus en plus dans la voie la plus propre à le soustraire à son influence. A peine de retour de Paris, Alexandre s'était informé où en étaient les travaux de la Société Biblique Russe. Le prince Galitzin lui ayant présenté des exemplaires des Saintes-Ecritures dans les diverses langues parlées dans ses Etats, le Czar fut frappé de voir que les Russes seuls, au lieu de pouvoir les lire dans leur propre langue, en étaient encore réduits à la version slave, si difficile à comprendre pour le commun peuple; en conséquence, il avait chargé le Saint-Synode, par un ukase, de faire préparer une traduction du Nouveau-Testament en russe moderne. L'Institution Biblique continuait à étendre ses ramifications par tout l'Empire. La Pologne aussi avait voulu l'accueillir; déjà une Société Biblique Polonaise, présidée par le prince Czartorisky, s'était formée, et elle comptait plusieurs évêques catholiques parmi ses vice-présidents. Mais si le Métropolitain des Eglises catholiques-romaines s'était montré favorable à la diffusion des Saintes-Ecritures, l'Archevêque de Gnesen, primat de la Pologne, s'y montra décidément contraire. Pie VII eut hâte d'intervenir : il adressa presque en même temps des brefs à ces deux dignitaires ecclésiastiques si mal d'accord entre eux. « Ces sociétés me font horreur, » disait-il au primat, en louant sa sagesse à repousser les sociétés bibliques; « elles tendent à renverser la religion

» chrétienne jusque dans ses fondements ; c'est une » peste qu'il faut détruire par tous les moyens pos- » sibles. » A Sestrenzewitch, au contraire, il reprochait de méconnaître les doctrines du Concile de Trente, lui interdisant de prendre désormais aucune part aux travaux d'une Société qu'il avait eu grand tort de favoriser. Ce dernier bref est du 3 septembre 1816. Les Pères Jésuites lui donnèrent toute la publicité qu'ils purent. L'Empereur Alexandre, à son retour de Paris, avait adopté pour son Empire quelques-uns des principes des libéraux français ; tandis qu'on prenait chez nous toutes sortes de précautions contre les journaux, on lisait l'éloge de la liberté de la presse dans une feuille officielle de Saint-Pétersboug, publiée en langue russe, sous la direction particulière du ministre de l'Intérieur (1). Le moment était donc propice : les agents de Rome en profitèrent pour attaquer la Société Biblique dans des brochures ; ils le firent aussi du haut de la chaire.

Tel était l'état des choses quand l'Empereur Alexandre, qui venait de visiter le nouveau royaume de Pologne, constitué par le Congrès de Vienne, et qui avait pu s'assurer ainsi par lui-même de l'opposition que lui faisait la Compagnie, confia à M. d'Ita-

(1) « La liberté de la presse, protégée par notre auguste monar- » que, a l'avantage inappréciable de faire parvenir toutes les vé- » rités au pied du trône ; elle ne saurait déplaire qu'à ceux qui » voudraient isoler le prince de son peuple ; et ces hommes ne » sauraient être écoutés sous le règne d'Alexandre. » (*La Poste du Nord*, numéro du 4 octobre 1816.)

linsky, avec des instructions nouvelles, la suite des négociations dont le général baron Tuyll avait été chargé auprès de la Cour de Rome. Le Saint-Siége avait témoigné le désir d'envoyer un nonce en Russie. Le Gouvernement russe insistait pour que ce nonce n'eût que le caractère d'un agent diplomatique, représentant le gouvernement temporel du Pape, et il demandait à cet effet que les négociations qui avaient pour but de régler sur une base immuable les affaires concernant l'Eglise romaine, fussent terminées avant son envoi.

M. d'Italinsky avait pour mission spéciale de faire accueillir la distinction entre le Souverain de l'Etat romain et le Pape, qualités que les diplomates de Rome s'appliquaient toujours à confondre. Rien n'aurait mieux servi à les distinguer que l'accession de Pie VII à la Sainte-Alliance; aussi, en l'invitant à y accéder, le général Tuyll lui avait-il dit, qu'on ne lui faisait cette proposition « qu'en sa qualité de souve- » rain, qui seule lui donnait des titres à cette offre » honorable. » Pie VII rejeta jusqu'à l'idée d'une accession. M. d'Italinsky ne devait pas précisément revenir à la charge; mais il avait ordre de représenter au Pape que, par son refus, il avait méconnu ses intérêts de prince temporel, puisque ce n'était que du maintien de l'ordre social et politique dont les principes sont contenus dans le traité auquel on lui demandait d'adhérer, que le Souverain de l'Etat romain pouvait se promettre l'inviolabilité de ses possessions.

Une autre considération non moins grave qu'on lui suggérait, c'est que, par cette protestation tacite, il compromettait son caractère de chef de l'Eglise d'Occident. Voici le langage que l'envoyé russe avait ordre de tenir sur ce dernier point :

« En sa qualité de chef de l'Eglise d'Occident, le Pape donne un singulier exemple en refusant de rendre hommage à des préceptes communs à toutes les communions chrétiennes, et qui néanmoins ne portent aucune atteinte par leur énoncé à ses prétentions de suprématie universelle.

» Par ce refus, il se place dans une pénible alternative : celle de déclarer que le dogme fondamental de la religion du Dieu Sauveur est à ses yeux fort au-dessous de celui par lequel il prétend établir sa prérogative ; ou de les proclamer comme inséparables, et par conséquent d'assimiler tous les princes chrétiens qui ne sont point sous sa suprématie aux monarques plongés dans les ténèbres du paganisme.

» La première de ces assertions est de nature à ne pouvoir être articulée. La dernière ébranle les bases de la souveraineté temporelle du Siége de Rome, puisqu'elle implique le bouleversement de tous les rapports de déférence qui existent entre ce Siége et la Russie, la Prusse, la Suède, tout le Nord de l'Allemagne, etc.

» C'est ici, comme dans bien des occasions, la duplicité du caractère temporel et spirituel qui a été l'écueil de la politique, d'ailleurs si prévoyante, du Vatican. Le pouvoir temporel et spirituel, à jamais incompatibles, et dont la réunion dans le même individu est proscrite par le texte même des Ecritures, a été cause de la marche peu conséquente du Siége de Rome, qui, dans le conflit de ses attributions, a choisi une attitude négative, peu édifiante pour la chrétienté, et que l'on se contente de déplorer, sans prétendre revenir sur cet objet. »

Le Gouvernement russe, qui faisait ainsi de la théologie, n'avait garde de s'arrêter en si beau che-

min. On ne sait si l'on doit en croire ses yeux quand on arrive à ces autres arguments contre le double pouvoir des Papes, suggérés à M. d'Italinsky par son Gouvernement :

« Les deux pouvoirs n'ont jamais été réunis légitimement que dans la personne de Melchisédec, personnage entièrement mystérieux, emblématique et surnaturel. La Royauté, le Pontificat et la Prophétie réunis, n'appartiennent qu'à notre Seigneur Jésus-Christ. L'Ancien-Testament offre les châtiments de ceux qui, comme Osias, tentèrent de les réunir (2 *Paralipomènes*, chap. XXVI). Chez les païens mêmes, on n'osait approcher des autels, le glaive à la main. Or, le sceptre de la souveraineté n'est que le glaive qui punit les coupables et protége l'innocence. »

Malgré le refus du Pape d'entrer dans l'alliance proposée, M. d'Italinsky était autorisé à lui dire que la Russie soutiendrait l'inviolabilité des traités qui ont réintégré la puissance temporelle du Saint-Père, et à lui promettre qu'elle agirait de concert avec ses alliés pour affranchir la Méditerranée des pirateries barbaresques.

L'envoyé russe devait, en second lieu, s'élever avec force contre le bref de censure adressé au métropolitain Sestrenzewitch pour la part qu'il avait prise à l'œuvre de la Société Biblique. Au lieu de la rétractation que le Saint-Siége exigeait de lui, l'Empereur pensait que ce ne serait pas trop du chapeau de cardinal pour le dédommager de l'injuste blâme qui l'avait atteint. L'organisation de cette Société, présidée par un ministre d'Etat, ouvertement protégée par le Souverain, était d'ailleurs telle, disait-

on, qu'admettre le droit que la Cour de Rome s'est arrogé de défendre à ses prélats d'y prendre part, serait admettre une juridiction étrangère dans l'administration. Ce raisonnement nous paraît peu solide ; on n'en concluait pas moins ce qui suit :

« En conséquence, le bref adressé au Métropolitain demeurera sans exécution et sera restitué. Ce prélat continuera à faire partie de la Société Biblique. La Cour de Rome ne voudra point provoquer une discussion que la Russie ne veut point entamer, et sur laquelle l'Empereur est décidé fermement à ne point modifier ses opinions et sa volonté.

» Sous le point de vue religieux et purement dogmatique, les objections dirigées contre la Société Biblique peuvent être combattues par des arguments tirés du texte même des Ecritures. D'ailleurs, ces objections tombent d'elles-mêmes, dès qu'on se rappelle que ces Sociétés se bornent à publier le texte, sans s'attribuer le droit d'interprétation qui n'appartient qu'à l'Eglise. Le but est de propager la Parole écrite pour faciliter aux pasteurs la prédication de la Parole vivante. C'est fournir le glaive à deux tranchants, sans prétendre le manier.

» L'Empereur désire que la Cour de Rome renonce de bonne foi, et une fois pour toutes, à censurer la part que ses prélats, tant en Russie qu'en Pologne, doivent prendre aux Sociétés Bibliques. »

Dans cette demande, comme dans celle relative à l'accession du Pape à la Sainte-Alliance, il y avait plus de naïveté que de jugement : inviter l'Eglise romaine à se mettre au niveau des autres Eglises, lui suggérer de laisser un libre cours à la sainte Parole, c'était, sous deux formes différentes, lui proposer deux fois le suicide. M. d'Italinsky ne réussit pas mieux à rendre Pie VII favorable aux

Sociétés Bibliques que le général Tuyll n'avait réussi à le faire accéder à l'Acte fraternel et chrétien. Sestrenzewitch n'obtint pas le chapeau de cardinal; mais en 1820, alors que, parvenu à sa quatre-vingt-dixième année, le vieillard n'avait plus rien à craindre ni à espérer ici-bas, nous le voyons encore siéger au sein du Comité Biblique de Saint-Pétersbourg, et consacrer ses derniers jours à la propagation de la Parole de son Dieu. Il mourut presque centenaire. Voici son oraison funèbre, telle qu'on la trouve dans un ouvrage publié sous les auspices de M. le comte de Montalembert : « Heureusement » pour l'Eglise catholique des provinces polonaises » de l'Empire russe, la mort emporta, vers cette » époque, le métropolitain Stanislas Sestrenzewitch, » qui avait été, pendant cinquante-quatre ans, le » fléau de ce pays (1). »

Restait la question de l'organisation définitive de l'Eglise catholique-romaine en Russie, et surtout dans le royaume de Pologne, où elle est prédominante. C'était là l'objet essentiel à régler par M. d'Italinsky, et il devait l'être d'après les principes suivants qu'il était chargé de faire prévaloir :

« Conserver à la suprématie du Saint-Père sur l'Eglise catholique existante en Russie, toute sa *pureté spirituelle;* la mettre conséquemment à l'abri, pour toujours, de toute part directe ou indirecte qu'y pourraient prendre une politique mondaine, ou des intérêts du moment de toute autre nature;

(1) *Vicissitudes de l'Eglise catholique des deux rites en Pologne et en Russie.* Tome I[er], page 315.

assigner à l'exercice de cette suprématie des *formes positives*, au moyen desquelles on puisse lui assurer un ascendant légitime sur la direction spirituelle de l'Église, *sans que cet ascendant puisse, dans aucun cas, se confondre ou se compliquer avec l'autorité des lois et le pouvoir du gouvernement temporel*, sous les auspices duquel le rite romain existe en Russie. »

Viennent ensuite des instructions de détail, tant pour l'application des principes qui précèdent que pour les modifications de juridiction rendues nécessaires par le partage de la Pologne. On recommande à l'envoyé russe de parler à la Cour de Rome « un langage très-positif et très-clair, » afin de bien la convaincre que l'Empereur ne souffrira jamais que la suprématie papale dans l'exercice du culte romain dépasse les bornes indiquées, ce qu'il ne pourrait d'ailleurs permettre, ajoutait-on, sans accorder à cette suprématie des droits que les lois de son Empire réprouvent.

Le résultat de la négociation fut le décret du 6 mars 1817, par lequel l'Empereur Alexandre donna au royaume de Pologne une Constitution ecclésiastique conforme aux principes qu'il avait posés; il les fit également prévaloir en Russie et dans les provinces polonaises qui en dépendent. Une remarque que nous ne pensons pas qu'on ait encore faite, c'est que cette Constitution, autant du moins que les circonstances différentes des deux pays le pouvaient permettre, semble calquée sur nos lois du Concordat, dont elle a soin seulement de mettre les précautions plus en saillie, afin qu'on

ne puisse se tromper ni sur leur intention ni sur leur sens. On en pourra juger par les dispositions suivantes. La Commission des cultes et de l'instruction publique est revêtue de fonctions assez semblables à celles que les Articles organiques attribuent chez nous au Conseil-d'Etat. Comme en France, aucune bulle ne peut se publier, aucun synode ne peut se rassembler, sans la permission du Gouvernement. L'approbation de l'Empereur est nécessaire pour la nomination des évêques, des abbés des couvents et de tout fonctionnaire ecclésiastique. Les biens-fonds et les propriétés des églises et du clergé sont placés sous la surveillance de la Commission, et c'est sous cette surveillance aussi que les ecclésiastiques jouissent du revenu attaché à leurs fonctions. Personne ne peut être admis au noviciat dans un monastère, sans une autorisation préalable de la Commission. Quant aux Jésuites, voici la disposition qui les concerne, et qui, les confondant avec tous les autres religieux, les assujettit, comme eux, à la juridiction épiscopale, à laquelle ils avaient tout fait pour se soustraire :

« Art. XX. Les Evêques devront exercer *une active surveillance* sur la police des monastères, qui ne pourront s'adresser au Gouvernement que par l'intermédiaire des Evêques et du Consistoire. »

La Russie conservait les monastères ; elle ne disait donc pas, ainsi que le pouvoir législatif l'a dit

en France dans l'article 11 des Articles organiques : « Tous autres établissements ecclésiastiques (que » les chapitres cathédraux et les séminaires) sont » supprimés. » Mais elle avait grand soin de placer les maisons des Religieux sous l'inspection des Evêques, et elle empruntait à nos lois organiques cet article 10 : « Tout privilége portant exemption ou » attribution de la juridiction épiscopale est aboli. »

Le cardinal Consalvi, qui arrêta avec Napoléon et signa le Concordat de 1801, si vivement attaqué aujourd'hui en France par le parti ultramontain, avait été chargé aussi de suivre, avec M. d'Italinsky, les négociations qui aboutirent à la Constitution ecclésiastique du 6 mars 1817. Son biographe comprend expressément la Russie parmi les pays avec lesquels cet homme d'Etat habile conclut des concordats et des conventions (1). Une bulle du 30 juin 1818 confirma la nouvelle organisation des diocèses du royaume de Pologne; et les rapports avec l'Eglise romaine, ramenés à peu près à ce qu'ils étaient sous l'Impératrice Catherine II, purent sembler au Gouvernement russe reposer sur la base immuable sur laquelle il avait désiré les établir.

Mais, ne l'oublions pas, c'était l'accomplissement de la menace contenue dans le décret d'expulsion des Jésuites de Saint-Pétersbourg. Nous allons voir comment ils y répondirent.

(1) *Cenni Biografici sul Cardinale Ercole Consalvi, segretario di Stato di S. S. Pio VII.* Venezia, 1824. Page 71.

XIII

Si le Gouvernement avait atteint son but, il était difficile aux Jésuites d'accepter de bonne grâce la situation défavorable que la Constitution ecclésiastique leur avait faite. Sans doute ils ne protestèrent pas ouvertement contre elle : les protestations ne sont pas de mise à Saint-Pétersbourg; mais ils en éludèrent les dispositions, et on les vit se consacrer avec plus d'ardeur que jamais à faire de la propagande au profit de la suprématie du Pape. Mission ingrate, dira-t-on, que celle de travailler à y soumettre un Empire si étendu, en essayant d'en faire accueillir la notion à quelques femmes et à quelques enfants, et l'on aura raison peut-être; mais ils ne s'en sont pas moins employés à cette mission avec autant de zèle que si le succès avait dû, dès le lendemain, couronner leur œuvre.

« Les Jésuites de Saint-Pétersbourg, disait la *Quotidienne*, après avoir annoncé leur renvoi de la capitale, se sont rendus à Polotzk en Lithuanie, où cet Ordre a un magnifique et riche établissement. Ils ont dans cette ville un noviciat très-nombreux et un Collége très-fréquenté. La Société de Jésus continue à faire le service de la plupart des églises catholiques de Russie et possède plusieurs colléges dans ce vaste Empire (1). »

(1) *Quotidienne*, numéro du 10 février 1816, donnant des nouvelles de Saint-Pétersbourg du 12 janvier.

Nous n'en sommes pas réduits à ces vagues renseignements pour nous faire une idée de l'importance que la Compagnie avait alors acquise. On a vu qu'en 1786 elle avait en Russie 178 membres, et que vers la fin de 1804, elle en comptait 264. A l'époque où nous sommes parvenus, leur nombre s'élevait à 674, d'après un catalogue qu'ils ont eux-mêmes publié (1). Les uns, échelonnés à travers tout l'Empire, de Polotzk à Odessa et à Astrakhan, de Witebsk à Irkoutsk et à Omsk, y enseignaient dans les colléges ou dans les missions de l'Ordre; les autres, disséminés dans le pays comme précepteurs, ne se rendaient pas moins utiles à la Société, en faisant pénétrer son esprit dans les grandes familles.

Le Gouvernement ne cessait de recevoir des autorités civiles et militaires les rapports les plus circonstanciés sur le zèle avec lequel ils poursuivaient la propagande qui leur avait fait interdire le séjour des deux capitales. Après la clôture de leur Collége de Saint-Pétersbourg, ils reportèrent les efforts de leur prosélytisme sur celui de Mohilew, ne négligeant aucun moyen pour attirer dans le giron de l'Eglise romaine les enfants du rite grec qui leur étaient confiés; il leur fut alors prescrit de nouveau de ne recevoir dans leurs maisons que des élèves catholiques. Voyant que la jeunesse noble leur échappait, ils se rabattirent sur les gens du peuple,

(1) *Catalogus Sociorum et Officiorum Societatis Jesu, in Imperio Rossiaco, in annum* 1816.

s'appliquant à faire changer de croyance ceux auprès desquels ils avaient accès. Les Grecs-Unis sont fort nombreux dans le gouvernement de Saratov : les bulles des papes, d'accord en cela avec les lois de l'Empire, défendent de les inquiéter; les Jésuites ne cessaient néanmoins de les presser d'adopter le culte romain. Mais ce qui surtout parut à l'Empereur exiger une prompte répression, ce furent leurs démarches auprès des militaires de Witebsk, ville peu éloignée du quartier central général de l'armée russe dite *Armée de l'Ouest*, auxquels ils cherchaient à persuader qu'ils ne pouvaient être sauvés qu'en se soumettant au Saint-Siége.

Il ne s'agissait pas dans tout cela de ce prosélytisme ordinaire qui a pour but de gagner des disciples à des doctrines; non, on se le rappelle, le comte de Maistre, écrivant au comte Rasoumoffsky, lui avait expressément dit que quant au dogme *la religion des Jésuites était presque celle des Russes* : aussi tout ce zèle ne se dépensait-il pas dans l'intérêt d'un dogme proprement dit. La mission des Jésuites en Russie, comme par le reste du monde, n'a jamais été de propager tel dogme de préférence à tel autre. Ils ne combattent pas tant l'hérésie que le schisme. Pourvu qu'ils absorbent celui-ci, peu leur importe celle-là; ils la tolèreront même au besoin sans trop de peine, comme en Chine ils ont toléré le paganisme sous un nom chrétien, quand, en s'accommodant d'une apparente unité, ils pourront espérer de relever ou d'étendre au loin la suprématie romaine, de laquelle

seule ils ont souci. La lutte était donc bien engagée, et même elle ne se bornait pas là : le Gouvernement découvrit avec indignation que les correspondances que les Jésuites entretenaient en Chine, tendaient à écarter de Pékin la mission russe qui y était établie dans un but scientifique. La Compagnie ne disputait plus seulement les âmes à la religion grecque : elle s'attaquait à l'Empereur et osait contrarier ses meilleurs desseins.

Il était facile, d'après tout cela, de prévoir qu'un nouvel orage ne pouvait tarder à éclater sur la Société de Jésus. L'article 20 de la Constitution ecclésiastique, qui plaçait ses membres sous la surveillance des Evêques, n'ayant pas restreint leurs entreprises, comment le Gouvernement absolu de la Russie n'aurait-il pas eu recours à d'autres mesures contre eux? Quelque disposé qu'il pût y être déjà, il faut convenir qu'on ne se refusa pas le plaisir de l'y exciter davantage encore par des provocations directes.

XIV

Le comte de Maistre, on l'a vu, s'était mêlé aux affaires de la Compagnie plus qu'il ne convenait à sa qualité d'ambassadeur ; on insinua à la Cour de Sardaigne que sa présence à Saint-Pétersbourg

avait cessé d'être agréable à l'Empereur : il fut rappelé en 1817.

Ce n'est pas sans quelque désir peut-être de rattacher à son livre *Du Pape* le souvenir de ce rappel et de sa cause secrète, qu'il en a daté la préface du mois de mai 1817, quoique l'ouvrage n'ait paru qu'au commencement de 1820. On en connaît l'épigraphe empruntée à l'*Iliade* :

Trop de chefs vous nuiraient ; qu'un seul homme ait l'empire !
Vous ne sauriez, ô Grecs, être un peuple de rois.
Le sceptre est à celui qu'il plut au ciel d'élire
Pour régner sur la foule et lui donner des lois.

Les Grecs auxquels M. de Maistre appliquait cette citation, c'étaient les rois de l'Europe : il les invitait poliment, par ces vers, à se soumettre au sceptre de l'élu du ciel qui porte la tiare.

« Aujourd'hui, leur disait-il, c'est aux princes à faire leurs réflexions. On leur a fait peur de cette puissance qui gêna quelquefois leurs devanciers il y a mille ans, mais qui avait divinisé le caractère souverain. Ils ont donné dans ce piége très-habilement tendu ; ils se sont laissés ramener sur la terre. — Ils ne sont plus que des hommes. »

Le livre du comte de Maistre, composition trop originale pour que son auteur lui-même n'ait pas dû être surpris de la voir adoptée comme le manifeste d'un parti, était d'un bout à l'autre une réponse à l'Acte d'alliance fraternelle et chrétienne. Les monarques contractants avaient cru pouvoir reconstituer une chrétienté en faisant abstraction du Pape ;

mais voici le comte de Maistre qui venait leur démontrer que sans le Pape il ne peut même plus y avoir de vraie royauté. Tous les amis intelligents du Saint-Siége s'associèrent promptement à cette opposition au principe de la Sainte-Alliance. Ils en avaient compris l'intention, et ils lui firent bonne guerre. En 1822, deux ans après la publication du livre de l'ex-ministre plénipotentiaire, M. de La Mennais s'exprimait encore ainsi :

« Il faut le dire, puisqu'on le voit déjà, et qu'on le verra mieux tous les jours; il faut le dire pour hâter le moment où ce qu'on ne peut faire aujourd'hui deviendra possible : la Sainte-Alliance manque de base; car, dans l'ordre spirituel où les souverains, en la formant, se sont placés, il n'y a point d'alliance sans union réelle, point d'union sans unité de foi.

» Quel but s'est-on proposé? De défendre la société contre la révolution en lui opposant le christianisme, son ennemi le plus formidable, ou plutôt son seul ennemi. Or, quel est le christianisme sur lequel est fondée la Sainte-Alliance? La réunion de différentes sectes, qui n'ont ni la même foi ni le même chef, dont plusieurs même ne reconnaissent point de chef, et ne pourraient dire quelle est leur foi.

» Donc, ou la Sainte-Alliance n'a aucune base, ou elle suppose que toutes ces sectes professent également le christianisme. Dans le premier cas, il n'y a point véritablement d'alliance; dans le second, elle repose sur l'indifférence des religions, c'est-à-dire sur le fondement même de la révolution qu'on veut combattre (1). »

L'union, nous l'avons montré, était ailleurs ; elle ne résultait pas de la reconnaissance d'un Chef com-

(1) *De la Sainte-Alliance*. 1822. Tome VIII des *Œuvres complètes* de M. de La Mennais.

mun, mais de l'adhésion donnée à une même Révélation.

Toutefois, ce lien était plus apparent que réel. L'Empereur d'Autriche n'en comprenait pas les conséquences de la même manière que l'Empereur de Russie ou que le Roi de Prusse. D'abord, il est vrai, au mois d'août 1816, encore sous la première et vive impression des paroles d'Alexandre, il avait accueilli avec intérêt le projet d'une Société Biblique Autrichienne, que le prince de Metternich lui soumit de la part de la Société Biblique de Londres; déjà il avait laissé commencer à Presbourg, en Hongrie, l'impression des Saintes-Ecritures en quatre langues parlées dans la monarchie; mais, dès l'année suivante, à la suite du bref de Pie VII contre les Sociétés Bibliques, elles furent défendues par un décret impérial. C'était, de la part de l'Empereur François, non sans doute se détacher extérieurement de la Sainte-Alliance, mais certainement en renier l'esprit. La Cour de Rome ne pouvait espérer rien de semblable de Frédéric-Guillaume, qui mettait une sorte de point d'honneur à mériter le nom de Roi protestant, comme le roi d'Espagne celui de Majesté catholique. Quant à Alexandre, le comte de Maistre voulut essayer encore une fois de s'en faire écouter, quoique rien absolument ne l'y pût encourager.

Si on lit avec attention le livre *Du Pape*, on sera frappé de voir comment, après avoir dit des *conjurés*, de la *secte*, ainsi qu'il s'exprime ailleurs, des calvi-

nistes ou des révolutionnaires, pour lui c'était tout un :

« Hélas ! ils ont des rois égaré les plus sages (1) ! »

et s'être attaché à prouver à tous ces rois égarés que *le Christianisme repose entièrement sur le Souverain-Pontife*, l'auteur s'adresse plus particulièrement à l'Empereur de Russie, et redouble de zèle pour le gagner. Les arguments qu'il emploie dans deux chapitres du troisième livre du *Pape*, pour disposer le Czar à accueillir la suprématie du Saint-Père, sont de telle nature que, s'ils ne réussissaient pas à le convaincre, ils ne pouvaient manquer de lui inspirer la plus vive irritation.

Le chapitre V a un titre aussi significatif qu'il est singulier : *Vie commune des Princes. Alliance secrète de la Religion et de la Souveraineté.* Joseph de Maistre y montre d'abord que la mort violente est naturelle aux princes, et que pour eux la mort naturelle est une exception ; puis il recherche quelle est l'influence de la religion sur la durée des règnes. Suivant lui, dans les pays chrétiens, la commune des règnes pourra s'élever à vingt-cinq ans : en France, d'après un calcul qui embrasse trois cents ans, c'est précisément là le *règne commun*. La Réforme, à l'en croire, a abrégé les règnes dans les pays protestants : avant elle, le règne commun était de vingt-trois ans en Angleterre ; depuis, il n'est

(1) *Du Pape*. Discours préliminaire.

plus que de dix-sept ans ; en Suède, il s'est abaissé de même.

Le chapitre suivant est intitulé : *Observations particulières à la Russie.* L'ancien ambassadeur de Sardaigne remarque que l'Empire russe a de grands désavantages sous le rapport de la religion, puisque le schisme des Grecs et l'invasion des Tartares lui ont à peine laissé le temps *de sentir la main des Souverains-Pontifes.* Soustrait au *grand sceptre constituant*, il en subit la peine :

« Le règne commun de ses maîtres, dit le comte de Maistre, n'excède pas treize ans, tandis que le règne chrétien touche au double de ce nombre, et l'atteindra bientôt ou le surpassera même partout où l'on sera sage... Pour s'élever au niveau de la civilisation (qui est manifestée extérieurement par la prolongation des règnes), il n'y a qu'une voie pour ce peuple, celle dont il est sorti. »

Plus loin, dans la conclusion, l'auteur ajoute :

« Toute souveraineté, dont le doigt efficace du grand Pontife n'a pas touché le front, demeurera toujours inférieure aux autres, tant dans la durée de ses règnes que dans le caractère de sa dignité et les formes de son gouvernement. Toute nation, même chrétienne, qui n'a pas assez senti l'action constituante, demeurera de même éternellement au-dessous des autres, toutes choses égales d'ailleurs ; et toute nation séparée, après avoir reçu l'impression du sceau universel, sentira enfin qu'il lui manque quelque chose, et sera ramenée tôt ou tard par la raison ou par le malheur. Il y a pour chaque peuple une liaison mystérieuse, mais visible, entre la durée des règnes et la perfection du principe religieux. »

C'était là un argument *ad hominem*. L'ex-ministre plénipotentiaire semblait dire au souverain près duquel il avait été accrédité : « Pour régner heureusement et vivre longuement, soumettez-vous dévotement, avec vos peuples, au Saint-Siége. » L'homme qui écrivait ces lignes était le même qui s'était fait si longtemps le procureur des Jésuites auprès de l'Empereur Alexandre. Est-ce peut-être de cette prolongation de vie et de règne qu'il avait voulu parler, lorsque, pressant le comte de Rasoumoffsky de laisser faire les bons Pères, il lui avait écrit : « Ces pages sont consacrées bien moins aux intérêts » de l'illustre Compagnie dont j'ai voulu vous entrete- » nir, qu'à ceux de votre patrie? » Quoi qu'il en puisse être à cet égard, les paroles du comte de Maistre portèrent coup, mais tout autrement qu'il ne l'avait espéré. Dans d'autres pages encore, en particulier dans une *Lettre à une dame russe*, insérée vers cette époque dans le *Défenseur*, qui venait de succéder au *Conservateur*, il sollicitait les Russes de renoncer au schisme, s'associant ainsi, par des appels publics, destinés à être lus à Saint-Pétersbourg comme à Paris, à cette œuvre sourde que les membres de la Compagnie accomplissaient par tout l'Empire.

Il est essentiel de préciser ici quelques dates. Celle de la première publication du livre *Du Pape* est importante. L'impression en fut achevée à Lyon dans les derniers jours de 1819 ; le 22 janvier, le comte de Maistre écrit de Turin qu'il a vu les pre-

miers exemplaires de son ouvrage (1). Comme il n'est annoncé dans le *Journal de la Librairie*, dont l'exactitude est connue, que le 12 février, on doit supposer qu'il était alors à peine arrivé à Paris depuis quelques jours. — Le 13 février, Louvel assassina le duc de Berry. — L'Empereur a donc dû recevoir presque à la fois, et peut-être par le même courrier, la nouvelle que ce malheureux prince ne régnerait jamais, et le livre ultramontain où l'on s'efforçait de démontrer que les règnes sont plus longs dans les empires où la religion catholique est la religion de l'Etat, que dans les pays schismatiques (2).

XV

Rien ne nous autorise à supposer qu'Alexandre

(1) Lettre de Joseph de Maistre à M. Delaplace, qui avait surveillé l'impression à Lyon.

(2) Cette circonstance n'échappa probablement pas à l'attention de la police. On lit dans une lettre de Joseph de Maistre du 20 avril 1820 : « Je sais maintenant qu'un ordre indirect avait or- » donné le silence à tous les journaux ; mais qu'est-ce que cela » fait ? Sans contredit on n'a pas compris mon livre encore ; car il » n'est ni gallican ni ultramontain ; il n'est que logique et histo- » rique. » M. de Maistre se trompe sans doute. Ce n'est pas l'ultramontanisme du livre, ce sont les chapitres sur la longueur des règnes qui durent faire défendre aux journaux de faire aucune mention de l'ouvrage dans les premiers mois qui suivirent la mort du duc de Berry.

se rappela plus particulièrement en ce moment par qui d'autres règnes ont été abrégés au royaume de France, et quels Religieux ont soutenu la doctrine du régicide. Une chose seulement est certaine, c'est que le sinistre événement du 13 février ne retarda pas d'un jour la chute des Jésuites, et que, le 13 mars 1820, l'Empereur approuva le Rapport demandant leur expulsion, qui lui fut présenté par le prince Galitzin. Au bas se trouvait, outre la signature du ministre, celle du directeur du département des Cultes, le conseiller Alexandre Tourguéneff, celui-là même qui, quelques années auparavant, avait dit au Père Général : « C'est le commencement de la » fin ; vous en ferez tant qu'on vous renverra. »

Ce document est d'une extrême importance dans l'histoire de l'Ordre. Pour en apprécier le caractère, il ne faut pas se placer au point de vue des théories de liberté absolue des cultes dont nous désirons le triomphe dans le monde entier, mais au point de vue des faits et des doctrines politiques de la Russie.

Le système russe, tel qu'Alexandre l'avait trouvé établi en montant sur le trône, n'était pas celui de Louis XIV, qui, conseillé par les Jésuites, n'avait voulu souffrir qu'une seule religion dans son royaume : c'était celui d'une sorte d'immobilité religieuse, d'une juxtaposition des cultes, sans que l'empiétement fût permis à aucun d'eux sur les autres. Le Gouvernement russe a très-nettement formulé ce système dans un décret impérial du 4 juillet 1803, où il recommande aux prêtres « de s'abstenir de

» toute influence sur la conscience des hommes dans » les affaires de religion, et de s'interdire toute ten» tative pour les détourner de leur culte, » déclarant qu'il est résolu lui-même à observer ces règles. En fait de tyrannie, cela se conçoit tout aussi bien que la révocation de l'Edit de Nantes, et c'est moins odieux. Au lieu du *compelle intrare*, c'est le *statu quo* : l'un aboutit à l'abjuration forcée, l'autre à la congélation des croyances. Après sa conversion aux doctrines bibliques, l'Empereur Alexandre continua à penser qu'il pouvait imposer aux Eglises la loi du support mutuel. Il ne jugeait pas nécessaire de leur permettre de franchir leurs limites, parce qu'il lui semblait que, sans les dépasser, elles se trouveraient rapprochées suffisamment, si elles étaient toutes vivifiées par cette Parole qu'il voulait que toutes elles apprissent à connaître. C'est encore là du despotisme; mais on conviendra qu'il fait de son mieux pour ne pas être trop intolérant. Les Jésuites, si on les avait laissés faire, auraient-ils peut-être procuré plus de vie et de liberté à la Russie? En vérité, ils n'y songeaient pas : eux aussi ils représentaient un despotisme, et ils espéraient bien qu'à force de patience et d'habileté il parviendrait à supplanter l'autre.

Le Rapport du ministère des Cultes et de l'Instruction publique dont nous venons de parler, rappelle d'abord sous quelles réserves les Jésuites avaient obtenu autrefois la protection de Catherine II *contre* le Pape, après le retour de la Russie Blanche sous

la domination de l'Empire en 1772 et la suppression de l'Ordre en 1773. Ils n'avaient été reçus que sous condition ; il était entendu que s'ils manquaient aux lois qui leur avaient été prescrites, la protection devait cesser d'elle-même. Or, ils y ont manqué ; c'est la thèse que soutiennent les auteurs du Rapport :

« Après avoir montré une tolérance aussi bienveillante envers une Société réprouvée par le Pape, son chef suprême, et par toutes les Puissances de l'Europe, la Russie avait droit de s'attendre, disent-ils, que cette Société resterait fidèle au monarque et obéissante aux lois. Les suites ont prouvé le contraire. »

Ici ils rapportent les griefs dont nous avons fait mention tout à l'heure, et à leur suite ils en allèguent d'autres. Ainsi, les Jésuites sont accusés d'avoir employé la violence pour convertir les Juifs :

« On a été obligé de réclamer l'assistance des autorités locales pour arracher les enfants juifs de la maison des Jésuites. Mais si quelques faits ont été réprimés alors, les principes existent encore, et les Jésuites continuent à s'y conformer dans leur conduite, malgré tous les ordres contraires du Gouvernement. »

Ainsi encore, l'usage que les Jésuites font de leurs biens ne paraît pas aux auteurs du Rapport répondre au but pour lequel on les leur a conservés, à l'époque de la réunion de la Russie Blanche à l'Empire. Vingt-deux mille paysans polonais leur appartenaient comme serfs : eh bien, ces hommes, qui voulaient être considérés comme les éducateurs du genre hu-

main, les laissaient croupir dans la plus déplorable ignorance et dans la misère la plus affreuse. L'Empereur avait eu occasion de s'en convaincre dans ses voyages. Ayant rencontré quelques-uns de ces malheureux, que leurs maux physiques avaient privés de tout moyen d'existence et qui étaient munis de passeports pour mendier leur pain, il fit écrire au Père Général qu'il était contraire aux principes chrétiens de les abandonner à la pitié publique, et que les Jésuites surtout, qui avaient tous les moyens nécessaires pour venir à leur secours, étaient inexcusables de n'en prendre aucun soin.

L'acte d'accusation, dont notre récit a fait ressortir les principaux traits, se termine par des considérations générales auxquelles nous n'emprunterons que ce seul passage, destiné à exprimer ce qu'une longue expérience avait appris à la Russie sur l'esprit de l'Ordre :

« Toutes les actions des Jésuites ont pour mobile l'intérêt seul, comme elles ne sont dirigées que vers l'accroissement illimité de leur pouvoir : habiles à excuser chacun de leurs procédés illégaux par quelque règlement de leur Compagnie, ils se sont fait une conscience aussi vaste que docile. »

Cette opinion du Gouvernement russe sur leur compte n'était pas toute récente; il est probable même que la difficulté de les remplacer immédiatement auprès des populations catholiques l'empêcha seule de les renvoyer de toute la Russie, quand le séjour des deux capitales leur fut interdit. Mais cette

fois, alors que de nouveaux faits allaient déterminer de nouvelles rigueurs, les mesures étaient mieux prises. Quand les événements, d'accord avec les sentiments d'Alexandre, le disposèrent à dire le dernier mot, rien ne s'opposait plus à ce qu'il le prononçât. Le décret d'expulsion fut adopté sans hésitation, tel qu'il avait été rédigé par le conseiller Tourguéneff, dont on préféra avec raison le travail à une rédaction un peu différente proposée par le comte Capo-d'Istria, que nous avons aussi eue sous les yeux.

Voici le premier article de la sentence :

« Les Jésuites s'étant mis par leur conduite hors de la protection des lois de l'Empire, comme ayant oublié non-seulement les devoirs sacrés de la reconnaissance, mais encore ceux que le serment de sujets leur imposait, seront renvoyés hors des frontières de l'Empire, sous la surveillance de la police, et ne pourront jamais y rentrer sous quelque forme et dénomination que ce soit. »

Les autres articles, au nombre de dix, ne contiennent que des dispositions pour l'exécution de celui qui précède. Ils ordonnent la suppression de l'Académie des Jésuites à Polotzk et celle des écoles qui en dépendaient; la réintégration de l'Université de Wilna dans ses anciens droits ; le remplacement des Jésuites dans les paroisses par des Religieux, soit séculiers, soit réguliers, désignés par les supérieurs ecclésiastiques, avec autorisation aux membres de la Compagnie de prolonger leur séjour jusqu'à l'arrivée de leurs remplaçants ; les précautions à observer pour la remise des biens à des commissions mix-

tes composées de prêtres et de magistrats; les dispositions à prendre relativement à l'administration de ces biens, « qui ne pourront jamais, dit l'article 8, être » confondus avec les domaines de la couronne, les » produits de ces biens devant être employés à l'a» vantage de l'Eglise romaine et à des usages pieux »; des exceptions au décret d'expulsion en faveur des membres de la Société, qui, n'ayant pas encore pris les ordres, voudraient retourner dans leurs familles, et de ceux qui, ayant déjà prononcé tous les vœux, obtiendraient du Saint-Père l'autorisation d'entrer dans une autre congrégation ou de passer au clergé séculier; enfin, la marche à suivre pour les départs et les formalités à remplir à la frontière pour constater la sortie des Jésuites de l'Empire. Par toutes ces dispositions on s'efforçait de bien établir qu'en frappant la Société de Jésus, on ne voulait nullement gêner l'exercice de la religion catholique; qu'on punissait la transgression de lois positives, mais qu'on ne persécutait pas.

Le Rapport par lequel le prince Galitzin proposait ce décret se terminait, comme autrefois le bref pour la suppression de l'Ordre, par la citation du passage de saint Jacques où le zèle amer et l'esprit de contention, qui produisent du trouble et toutes sortes de mauvaises actions, sont opposés à la sagesse qui vient d'en haut (III, 13-18). Faire un tel emprunt à Clément XIV, c'était vouloir justifier aux yeux de Pie VII les rigueurs du pouvoir politique par celles dont le Saint-Siége avait lui-même usé. Le seul tort de la Rus-

sie, semblait-on lui dire, est de ne s'être pas laissé convaincre aussi vite que le Pape.

Le décret du 13 mars 1820 fut immédiatement exécuté. Les Pères Jésuites furent conduits jusqu'à la frontière où l'on donna à chacun d'eux de trente à cinquante ducats (1) pour les frais de leur voyage jusqu'aux nouvelles résidences qu'ils avaient choisies. L'Empire qui les avait accueillis aux jours où l'Europe les rejetait de son sein, les repoussait à son tour ; mais si la Russie se fermait pour eux, le monde venait de se rouvrir. Quelques semaines auparavant, le Gouvernement espagnol avait fait demander à l'Empereur Alexandre les Jésuites italiens et allemands établis dans ses Etats, et ce prince, on le comprend, avait consenti de grand cœur à leur départ (2). Les autres se dispersèrent en Autriche, en Italie et en France. Le Général de l'Ordre alla remplir ses fonctions à Rome, où le Pape l'avait appelé depuis longtemps. Le Père Rozaven, qui vit encore, l'y suivit : il y occupe aujourd'hui la place de bibliothécaire, et a été l'un des successeurs du savant Père Kircher au Collége romain. Le Père Petrobani, moins inconnu que la plupart des autres membres de la Compagnie, a tour à tour habité la France et l'Espagne.

(1) Monnaie russe, en platine.

(2) *Quotidienne*, numéro du 5 janvier 1820. La réaction ne se fit pas longtemps attendre. La Constitution ayant été proclamée par l'armée, les Cortès se hâtèrent, dès leur réunion, de proscrire la Société des Jésuites.

Tout n'était pas perdu en Russie pour l'Église romaine par le renvoi de ces Religieux. Les Ordres catholiques y sont fort nombreux. On y trouve des Bénédictins, des Franciscains, des Récollets, des Bernardins, des Capucins, des Augustins, des Carmes, des Trinitaires, des Piéristes, des Dominicains, des Pères de Saint-Vincent-de-Paule, des Chartreux, des Camaldules ; il y avait donc moyen de remplacer les Jésuites, soit dans les paroisses, soit dans les colonies. Le ministère du prince Galitzin avait adopté le principe, que le Gouvernement ne devait rien s'approprier de ce qui leur appartenait ; en conséquence, on partagea leurs biens, leurs églises et leurs écoles entre les autres Ordres, d'après les règles de la plus sévère justice. Ce principe a été modifié plus tard par d'autres, qui, malgré les termes positifs du décret de renvoi, ont réuni les biens des Jésuites à la couronne, et se sont contentés d'en faire servir les revenus à l'entretien des établissements du catholicisme en Russie.

XVI

Ainsi, d'un trait de plume, cette grande mesure était accomplie. A en juger par le peu d'attention que les journaux du temps les plus dévoués à l'Eglise romaine lui ont accordée, il pourrait sembler qu'elle n'a produit que peu de sensation en France. On n'en

trouve dans les feuilles publiques que de courtes mentions sous forme de nouvelles ; c'est à peine si le *Constitutionnel* se décide à dire que l'Empereur de Russie a bien fait de chasser les Jésuites, et si la *Gazette de France* exprime l'avis contraire. Mais ne l'oublions pas, la censure venait d'être rétablie, et c'est à elle sans doute que la Société doit s'en prendre du silence des nombreux amis qu'elle avait chez nous. On en peut juger par les suppressions qu'on a fait subir à un article du *Défenseur*, rédigé par les sommités du parti légitimiste et ultramontain : les mots *Russie* et *Jésuites* y sont à peu près seuls demeurés debout, au milieu d'un nombre prodigieux de points (1), comme des ruines dans le désert. Au reste, on avait beau vouloir rapetisser l'événement en défendant d'en faire bruit, le livre *Du Pape* de M. de Maistre avait suffi pour attirer les regards des hommes sérieux sur la Russie. Voici en quels termes M. de La Mennais parlait de l'Eglise russe et de l'Eglise grecque, en rendant compte, dans le recueil que nous venons de nommer, de cet ouvrage qui faisait grande sensation alors :

« Egalement dépourvues de centre et de lien, elles ne vivent pas, elles sommeillent, toutes prêtes à se dissoudre dès que l'esprit du protestantisme, qui a déjà fait chez elles de rapides progrès, les aura entièrement pénétrées. Comme il est nécessaire, selon toute apparence, que leur décomposition s'achève avant qu'elles rentrent dans le sein de l'Eglise universelle, leur retour paraît moins prochain que celui des

(1) *Quelques réflexions sur les Jésuites.* Tome IV du *Défenseur*, page 185. L'article est signé V. R.

Eglises protestantes, et surtout de l'Eglise anglicane, destinée, suivant M. de Maistre, à donner le signal d'une réunion tant désirée (1). »

Ainsi la Russie paraissait à M. de La Mennais tourner au protestantisme. Les dernières lignes des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, celles que Joseph de Maistre traçait quand la plume tomba de sa main mourante, sont destinées à combattre le moyen par lequel il pensait que l'Eglise russe se protestantiserait. On comprend que nous voulons parler de la Société Biblique, « cette *inconcevable institution*, comme il la nomme, » bien plus importante qu'elle ne paraît l'être au » premier coup d'œil. » Il va sans dire qu'il n'hésite pas à condamner l'œuvre qu'elle fait : « Lue sans no- » tes et sans explication, l'Ecriture-Sainte, dit-il, est » un poison... En fait de prosélytisme, ce qui déplaît » à Rome ne vaut rien. » Et cependant l'Institution Biblique allait toujours grandissant. Pendant le règne d'Alexandre, les Saintes-Ecritures ont été imprimées, en Russie, en trente langues ou dialectes et à 876,000 exemplaires. Le nombre des Sociétés auxiliaires s'y est élevé à deux-cent quatre-ving-neuf, et par leur moyen le Livre saint a été répandu dans toutes les portions de l'Empire. « Son action sur les differents peuples » de la Russie a été incalculable et immense, nous » écrit un Russe, qui lui-même n'a pas été étranger » à ces travaux ; c'était un de nos grands moyens » d'évangélisation et de civilisation. »

(1) *OEuvres complètes* de F. DE LA MENNAIS, Tome VIII, p. 160.

Mais plus les effets étaient grands, plus les Jésuites, qui n'avaient pu réussir à se maintenir en Russie, désiraient renverser ce puissant adversaire. Tantôt, de la terre d'exil, ils faisaient insinuer au clergé russe que la Société Biblique finirait par miner son autorité; tantôt, s'approchant, à Laybach et à Vérone, des ministres et des souverains, ils essayaient de leur persuader qu'en encourageant le libre examen en religion, on favorisait en politique l'esprit révolutionnaire. Alexandre n'accordait aucune importance à ces suggestions; cependant, pour tranquilliser son clergé qu'on avait passablement ému, il consentit à appeler Séraphim, le métropolitain russe, à la présidence de la Société Biblique. Sous cette nouvelle direction elle perdit beaucoup de son activité. En 1820, l'Empereur Nicolas, à peine parvenu au trône, suspendit toutes ses opérations par un ukase. On s'aperçut bientôt que cette suspension équivalait à une suppression.

Alexandre n'avait pas voulu tolérer les Jésuites, parce qu'ils travaillaient à soumettre la Russie à la suprématie romaine. Nicolas a renversé l'Institution Biblique, parce qu'il aspire à constituer une nouvelle unité, dont il veut être le centre et le chef. L'idée chrétienne a donc fait place à l'idée russe; il va sans dire qu'il ne saurait y avoir aucune solidarité entre elles. Deux principes étaient en présence; après avoir vaincu l'un, le pouvoir absolu, passé en des mains mieux faites pour s'en prévaloir, s'est tourné contre l'autre, et en a triomphé sans peine. Aujour-

d'hui, César demande qu'on lui rende non-seulement ce qui appartient à César, mais aussi ce qui appartient à Dieu.

Le fondateur de la Société Biblique Russe, l'homme qui a pris sur lui le renvoi des Jésuites, le noble prince Galitzin, auquel appartient l'initiative de toutes les grandes mesures entreprises sous le règne d'Alexandre pour hâter les progrès de la Russie, vient de finir sa carrière en Crimée, où il s'était retiré loin des grandeurs, afin de mieux se préparer à la mort. Son ami, le conseiller Tourguéneff, disciple du célèbre et savant Schlœzer, et préparé à son école à s'associer à de si grands travaux, lui survit; mais sa carrière s'est depuis longtemps éteinte dans l'infortune de son frère, qu'on dit n'être pas méritée. Il est aujourd'hui l'un des derniers représentants des tendances politiques et religieuses du règne d'Alexandre, qui n'ont pas été un seul jour celles du règne de Nicolas.

Tels sont les faits relatifs aux Jésuites pendant le demi-siècle qui s'est écoulé depuis le jour où leur Ordre, supprimé par le pape Clément XIV, obtint un refuge en Russie, jusqu'à celui de leur expulsion de cet Empire. Je me rends garant de l'authenticité des documents, d'un accès très-difficile, dont je me suis servi pour les retracer; l'intérêt qu'ils offrent fera comprendre l'empressement avec lequel j'ai profité de la permission qu'on a bien voulu m'ac-

corder de pouvoir en faire usage. C'est une page importante et tout à fait inconnue, ajoutée à l'histoire de la Compagnie de Jésus.

Elle ne justifie pas la conduite du Gouvernement russe dans ses démêlés actuels avec le Saint-Siége, si cette conduite est arbitraire et cruelle comme les écrivains catholiques nous le disent. Peut-être, cependant, en faisant voir comment le Saint-Siége s'est efforcé longtemps, et tout récemment encore, d'assujettir à sa suprématie l'Eglise russe et l'Empire des Czars, explique-t-elle en partie les violences d'une politique à laquelle on a fourni des motifs de défiance assez nombreux, pour lui donner l'ennui de la résistance et la rendre agressive à son tour. Il y a évidemment là un passé qu'il n'est pas permis d'oublier en s'occupant du présent.

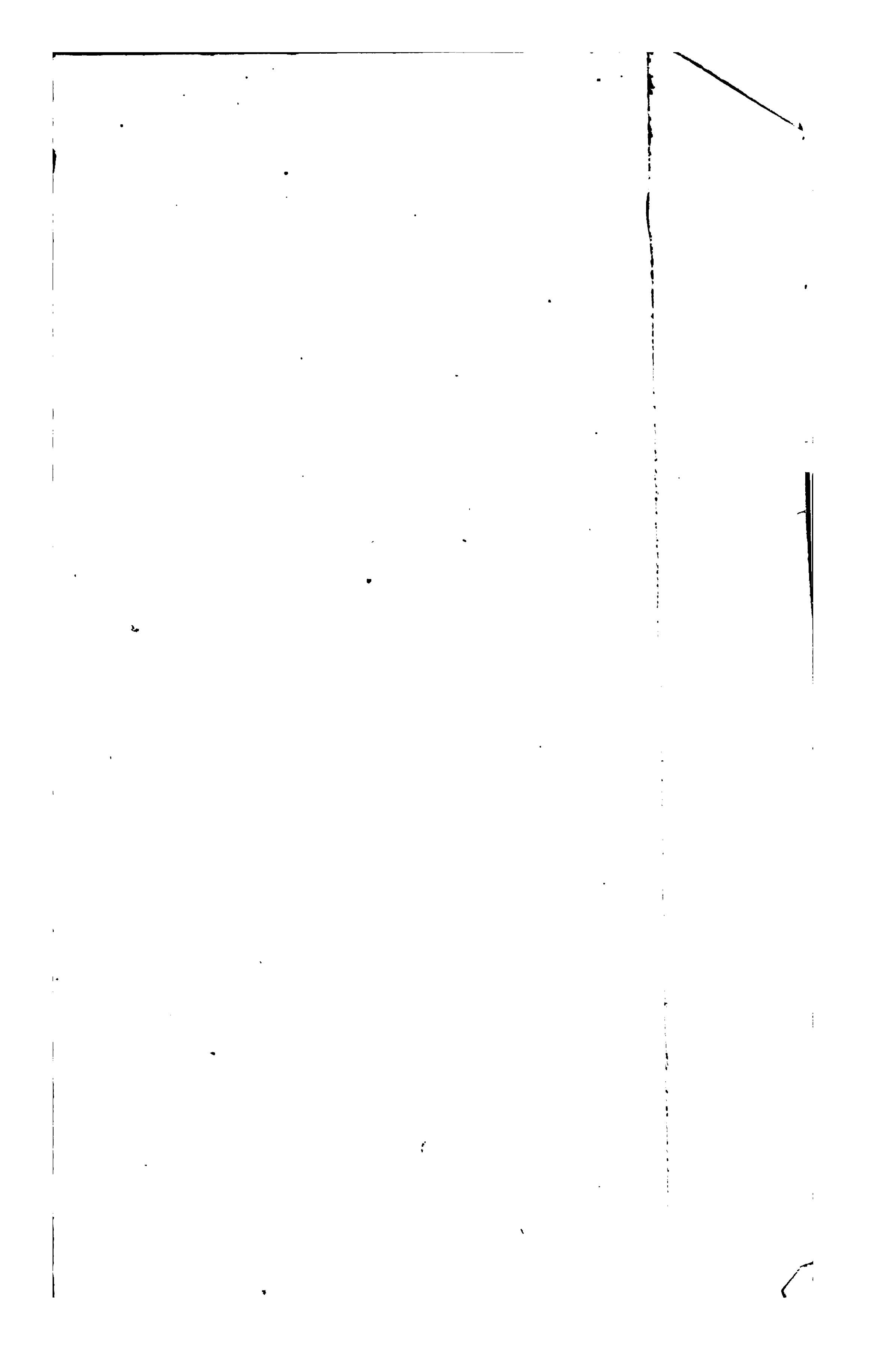
Mais c'est surtout en elle-même, et comme révélant bien l'esprit, les procédés et les ambitions de l'Ordre des Jésuites, que cette page nous a paru intéressante. Tels nous les voyons aujourd'hui à l'œuvre en France, tels ils étaient à l'œuvre en Russie au commencement de ce siècle: les moyens qu'ils emploient, les arguments qu'ils font valoir, le but qu'ils poursuivent, sont les mêmes aux deux époques et dans les deux pays; c'est le même soin de s'effacer jusqu'à ce qu'ils puissent tout envahir; c'est le même art à s'offrir au pouvoir comme instrument, jusqu'à ce qu'ils lui imposent leur domination pour mieux le servir et le sauver.

En Russie, l'absolutisme songea un instant à faire al-

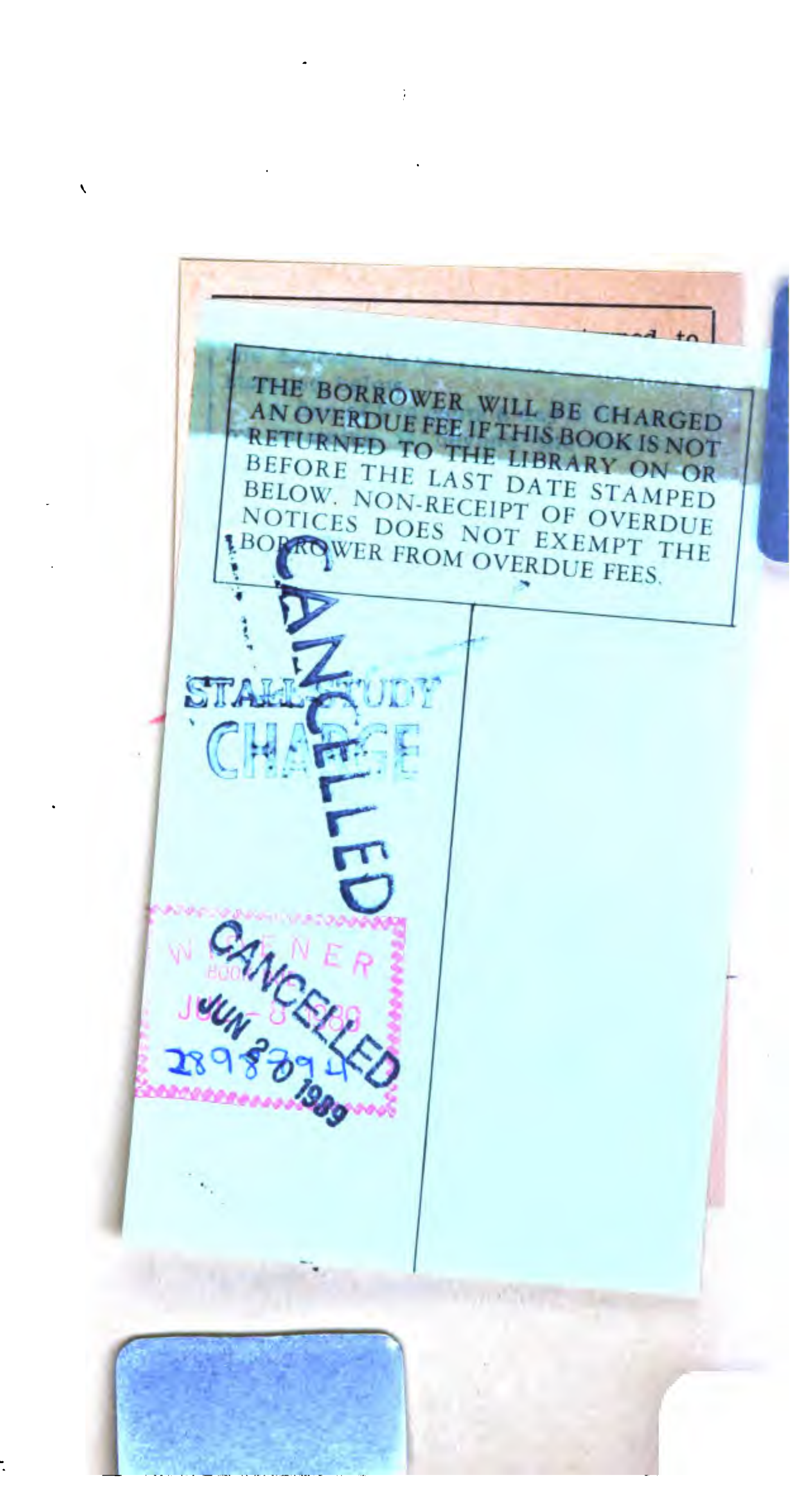
liance avec la Compagnie; toutefois il s'aperçut à temps que cette alliance est dangereuse pour l'absolutisme lui-même. Dans les pays constitutionnels elle est impossible, ou du moins elle perdrait certainement les gouvernements assez insensés pour y consentir. Emanant du peuple, ils doivent en représenter les tendances à mesure qu'elles se succèdent, l'esprit alors même qu'il se modifie : et comment le pourraient-ils, s'ils étaient stéréotypés à l'image d'une Société qui veut au contraire imposer son propre esprit à tous les temps? A la bonne heure, si c'était l'esprit de cet Evangile, toujours le même et cependant toujours en avant des siècles; mais non, c'est la négation des principes que l'Evangile est venu apporter au monde, c'est l'esprit rétrograde de ses adversaires.

La lutte a fini en Russie par l'expulsion de l'Ordre : c'est par la sécularisation des Jésuites qu'on espère la terminer en France. Mais nous savons qu'à la suite des mesures qui prétendent tout finir, tout reste ordinairement encore à faire : c'est que les idées ne sont vaincues que par les idées, les tendances que par les tendances, l'esprit ancien que par l'esprit nouveau, le mal que par le bien. Pour une pareille guerre, il ne suffit pas de frapper l'ennemi, il faut avant tout le bien connaître : c'est à le faire mieux connaître que cet épisode de son histoire est destiné.

FIN.



PARIS. — IMPRIMERIE DE C.-H. LAMBERT, RUE BASSE-DU-REMPART, 24.


THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
CANCELLED
STALL-STUDY
CHARGE
CANCELLED
JUN 27 1989


C 436.70.25
La Russie et les Jesuites, de 1772
Widener Library 003310364
3 2044 081 716 458